

Règlement de la FCI pour les courses et coursings internationaux



Approuvé par le Comité général de la FCI le **15/10/2024** et en vigueur à partir du **1er janvier 2025**.



Photo by: christian_magnusson@yahoo.se

Historique des versions

Version	Modifications	Référenc e	Validité
RB2022	Mise à jour quinquennale	CSS/WG	2022.01.01
RB2022	Ajustements fonctionnels : Eclaircissements administratifs - Art.1.4.2 – 4.6.1 – 4.6.4 - 5.1.6	Siège de la FCI	2022.01.01
RB2022	Correction traduction : Art. 1.8.1	CSS/WG	2022.01.01
RB2022	Corrections administratives : Art 2.2.1.3 b) et c)	CSS/WG	2022.01.01
RB2022	Adaptations fonctionnelles : Eclaircissements administratifs - Art.3.2.1. § 4 - Art.3.3.3.2 b)	CSS/WG	2022.01.01
RB2022	Exigences sanitaires remaniées Art.1.2.1	CSS/WG	2023.01.01
RB2024	Modifications significatives dans le Chapitre 2 et modifications subséquentes dans tous les chapitres.	CSS/WG	2024.01.01
RB2024	Corrections administratives – Art 4.8 Erreur de référence dans l'Art 5.1.3/2	CSS/WG	2024.01.08
RB2025	<p>Clarifications administratives – Art 1.3, 1.8.1, 1.8.2, 1.10, 1.12.1, 2.1.4, 2.1.5, 2.1.6, 2.3.4, 2.4.1, 2.4.2, 2.5.1, 3.2, 3.2.1, 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3.2, 4.6.2, 5.1.4, 5.1.5</p> <p>1.4.1 c) nouvel article</p> <p>1.8.5 Comportement incorrect des propriétaires ou des conducteurs.</p> <p>1.10 Clause de non-responsabilité – texte amélioré.</p> <p>1.12.3 Responsabilité individuelle des officiels : nouvel article et texte.</p> <p>2.1.4.1 Courses préliminaires : nouveau sous-titre</p> <p>2.1.4.2 Finales : nouvel article pour clarification</p> <p>2.1.5 Wide runners: nouveau texte</p> <p>2.5.5 Deerhounds ajoutés</p> <p>3.2.1 Force majeure concernant la présence d'un juge d'un autre pays de la FCI.</p> <p>5.1.3 1) et 6 2) texte amélioré pour les exceptions.</p> <p>7.5.2 texte amélioré.</p>	CSS/WG	2025.01.01

Éclaircissements administratifs :

Ce document est traduit en allemand, en français et en espagnol ; en cas de différences entre les différentes langues, la version anglaise fait foi.

Les termes il ou son/sa/ses, lorsqu'ils désignent une personne/fonction, valent pour le masculin comme pour le féminin. Il n'y a dans le texte aucune discrimination de genre.

Abréviations :

FCI	Fédération Cynologique Internationale
CSS	Commission for Sighthound Sport (Commission pour le Sport des Lévrier)
FCI-CACIL	Certificat d'Aptitude au Championnat International des Lévrier de la FCI
FCI-CACIB	Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté de la FCI
OCN	Organisation Canine Nationale

Table des matières

1. Généralités	8
1.1 Objectif du règlement	8
1.2 Protection des animaux	8
1.2.1 Exigences relatives à la santé	8
1.2.2 Muselières et dossards.....	9
1.2.3 Bandages	9
1.3 Désignation et refus de demande d'événements	10
1.3.1 Désignation	10
1.3.2 Rejet d'une demande d'organisation	10
1.4 Admission, autorisation de départ	10
1.4.1 Admission aux courses et coursings internationaux de la FCI.....	10
1.4.2 Exigences relatives au départ en courses et coursings internationaux de la FCI	11
1.5 Licences	11
1.5.1 Informations relatives à la licence.....	11
1.5.2 Exigences relatives à la licence.....	12
1.6 Annonce des manifestations	12
1.6.1 Type de compétition	12
1.6.2 Informations de l'annonce	12
1.6.3 Formulaire d'inscription	13
1.7 Forfait d'un concurrent ou d'un officiel.....	13
1.7.1 Forfait d'un concurrent	13
1.7.2 Forfait d'un officiel	13
1.8 Résultats et décisions du jury/juge pendant une manifestation	13
1.8.1 Motifs d'exclusion de la course (DISM)	13
1.8.2 Motifs de disqualification.....	14
1.8.3 Notification de la disqualification/de l'exclusion (DISM)	14
1.8.4 Durée des suspensions.....	14
1.8.5 Comportement incorrect des propriétaires ou des conducteurs	15
1.9 Dopage.....	15
1.9.1 Généralités	15
1.9.2 Contrôles anti-dopage lors des manifestations	15
1.9.3 Contrôles anti-dopage lors des championnats du Monde de la FCI	15
1.9.4 Sanctions en cas de dopage avéré	16
1.10 Clause de non-responsabilité	16
1.11 Litiges.....	16
1.12 Code d'éthique pour les officiels	16
1.12.1 Généralités	16
1.12.2 Intégrité	16
1.12.3 Responsabilité individuelle des officiels	17
1.12.4 Alcool, drogues, etc.	17
1.13 Premiers soins aux personnes	17
2. Règlement de courses	18
2.1 Règles de base des courses	18
2.1.1 Distance de course	18
2.1.2 Nombre minimum de chiens pour une course.....	18
2.1.3 Séparation des sexes	18
2.1.4 Manches préliminaires et finales	18
2.1.4.1 Courses Préliminaires.....	18
2.1.4.2 Courses Finales.....	19

2.1.5	Wide Runners	19
2.1.6	Invitation	19
2.2	<i>Modes de déroulement</i>	19
2.2.1	Course à 2 manches	20
2.2.2	Course à 3 manches	20
2.2.3	Course de qualification facultative.....	20
2.2.4	Course de sélection finale	20
2.3	<i>Méthodes de séparation</i>	20
2.3.1	1 race, 1 groupe	21
2.3.2	Groupes de poids	21
2.3.3	Groupes de taille	21
2.3.3.1	Système de taille flexible (toutes les races).....	21
2.3.3.2	Système de taille fixe	22
2.3.4	Groupes de vitesse	22
2.4	<i>Récompenses des FCI-Winners et certification FCI-CACIL</i>	23
2.4.1	FCI-Winners	23
2.4.2	Certificat FCI-CACIL.....	24
2.5	<i>Liste des officiels - fonctions des officiels</i>	25
2.5.1	Le jury.....	25
2.5.2	Directeur de course.....	25
2.5.3	Chronométreurs	25
2.5.4	Observateurs	25
2.5.5	L'équipe des starters	26
2.5.6	Service technique du leurre	26
2.6	<i>Définitions et caractéristiques de la piste</i>	26
2.6.1	Distances de course.....	27
2.6.2	Autorisation de la piste	27
2.6.3	Installations techniques	27
2.7	<i>Nouveau départ de courses</i>	27
2.7.1	Motifs pour un nouveau départ de course	27
2.7.2	Exceptions relatives à un nouveau départ	28
2.7.3	Nouveau départ et temps entre les manches	28
3.	Règlement de coursing	29
3.1	<i>Objectifs du coursing</i>	29
3.2	<i>Officiels et leurs devoirs</i>	29
3.2.1	Juges.....	29
3.2.2	Directeur de coursing	30
3.2.3	Assistant de terrain (facultatif)	30
3.2.4	Starter	30
3.2.5	Leurriste et service technique	30
3.2.6	Restrictions pour les officiels	31
3.3	<i>Nombre minimum de chiens participants, récompenses et certification FCI-CACIL, séparations par classe et sexe, et nombre impair de participants</i>	31
3.3.1	Nombre minimum de chiens participants.....	31
3.3.2	Récompenses et certification FCI-CACIL (Voir également § 5.1.3 alinéa 2)	31
3.3.3	Séparations par classe et sexe – récompenses	32
3.3.3.1	Best in Field.....	32
3.3.3.2	Séparations et récompenses	32
3.3.4	Nombre impair de participants	33
3.4	<i>Directives relatives au terrain, à la nature du sol et à la distance</i>	33
3.4.1	Terrain	33
3.4.2	Nature du sol.....	33
3.4.3	Distance.....	33

3.5	<i>Intervalles entre les poulies</i>	33
3.6	<i>Parcours</i>	34
3.7	<i>Paddock</i>	34
3.8	<i>Départ</i>	34
3.8.1	Dossards	34
3.9	<i>Matériel de coursing</i>	34
3.10	<i>Jugement</i>	35
3.10.1	Notation et classement	35
3.10.2	Modification du résultat.....	35
3.10.3	Agressivité (attaque)	36
3.10.4	Adresse	36
3.10.5	Vitesse	36
3.10.6	Résistance.....	37
3.10.7	Sens tactique	37
3.10.8	Ardeur.....	37
3.11	<i>Sanctions</i>	37
3.11.1	Pénalité pour lancement incorrect.....	38
3.11.2	Retard au départ	38
4.	Règlement de courses et coursing en Championnats du Monde de la FCI	39
4.1	<i>Candidature</i>	39
4.2	<i>Admission</i>	39
4.3	<i>Attribution des titres de Champion du Monde de la FCI</i>	39
4.3.1	Titres de la Classe FCI-CACIL.....	39
4.3.2	Titres de la classe FCI-Open.....	39
4.3.3	Récompenses supplémentaires	40
4.4	<i>Organisateur</i>	40
4.4.1	Exigences relatives à la manifestation	40
4.4.2	Inspection du terrain et de la piste par la FCI/CSS	40
4.4.3	Protection de la date.....	40
4.5	<i>Participation</i>	41
4.5.1	Inscription au livre des origines exigée	41
4.5.2	Exigences relatives aux résultats de courses et coursings	41
4.5.3	Qualification pour les championnats du Monde de la FCI	41
4.5.4	Changement de propriétaire.....	42
4.6	<i>Inscription</i>	42
4.6.1	Modalités d'inscription	42
4.6.2	Nombre de chiens par pays.....	42
4.6.3	Séparation	42
4.6.3.1	Coursing.....	42
4.6.3.2	Courses	42
4.6.4	Chiens-réserves	43
4.6.5	Formulaires d'engagement et délais.....	43
4.7	<i>Officiels</i>	43
4.7.1	Délégués exécutifs de la FCI/CSS aux championnats du Monde de la FCI	43
4.7.2	Commissaires de courses	44
4.7.3	Juges de coursing	44
4.7.4	Assistants de terrain.....	44
4.7.5	Devoirs de l'assistant de terrain.....	44
4.8	<i>Conditions pour l'attribution des titres et récompenses</i>	45
4.9	<i>Longueur des pistes/parcours pour les championnats du Monde de la FCI</i>	45
4.9.1	Longueur des pistes pour les courses	45

4.9.2	Longueur des parcours pour les coursings	45
4.10	<i>Prix</i>	46
4.10.1	Certificats.....	46
4.10.2	Dossards pour la remise des prix.....	46
4.10.3	Finalistes.....	46
4.11	<i>Droits d'inscription</i>	46
4.12	<i>Chef d'équipe</i>	46
4.13	<i>Procédures et équipement</i>	47
4.13.1	Nombre élevé d'engagements en course.....	47
4.13.2	Nombre élevé d'engagements en coursing.....	47
4.13.3	Chronométrage pour les courses	47
4.13.4	Sauvegarde du chronométrage pour les courses.....	47
5.	Titres de la FCI	48
5.1	<i>Titre de "Champion International de Course" (C.I.C.)/Règlement pour l'obtention du FCI-CACIL</i>	48
5.1.1	Races concernées	48
5.1.2	Epreuves concernées	48
5.1.3	Conditions pour l'obtention du titre de Champion	48
5.1.4	FCI-Réserve CACIL (FCI-RCACIL).....	48
5.1.5	Nombre de chiens au départ.....	49
5.1.6	Chiens avec pedigree incomplet	49
5.1.7	Propositions de FCI-CACIL	49
5.1.8	Décision de la FCI	49
5.1.9	Titre définitif.....	49
5.2	<i>Champion International de Beauté et Performance – C.I.B.P.</i>	50
6.	Conditions d'inscription en classe travail en expositions internationales à FCI-CACIB	50
7.	Annexes	51
7.1	<i>Informations relatives au formulaire d'engagement aux championnats du Monde de la FCI</i>	51
7.2	<i>Modèles des dossards</i>	51
7.3	<i>Muselières</i>	52
7.4	<i>Matériel de lancement</i>	52
7.5	<i>Devoirs du vétérinaire</i>	53
7.5.1	Contrôles préliminaires	53
7.5.2	Surveillance quotidienne.....	53
7.6	<i>Cahier des charges pour la piste / Classement des pistes selon la FCI</i>	54
7.6.1	Catégorie A.....	54
7.6.2	Catégorie B.....	54
7.6.3	Cahier des charges	54
7.6.3.1	Généralités.....	54
7.6.3.2	Cahier des charges pour la catégorie A	54
7.6.3.3	Cahier des charges pour la catégorie B.....	54
7.7	<i>Approbation des juges pour toutes les épreuves nationales et internationales</i>	54

1. Généralités

1.1 Objectif du règlement

Ce règlement vise à uniformiser le domaine international des courses et des coursings au sein de la FCI. Il inclut les exigences contraignantes relatives à l'organisation de manifestations internationales incombant à toutes les organisations canines nationales (OCN).

1.2 Protection des animaux

La protection et le bien-être animal doivent toujours être respectés, et pas seulement dans le cadre des courses et coursings.

La sécurité et la santé des animaux doivent constamment guider tous les officiels et participants, tout au long d'une manifestation de course ou de coursing.

En accord avec le principe de protection animale, les chiens doivent être dispensés de toute course inutile.

Par conséquent, le propriétaire d'un chien engagé est libre à tout moment de retirer son chien de la course ou du coursing.

1.2.1 Exigences relatives à la santé

L'organisateur fera appel à un vétérinaire pour l'événement. Celui-ci devra être présent et prêt à intervenir durant toute la manifestation. Si l'organisateur n'a pas prévu la présence d'un vétérinaire, il doit être mis fin à l'événement. Les explications relatives aux tâches du vétérinaire fournies au § 7.5 doivent être observées.

Dans des cas exceptionnels (par exemple, il n'y a pas de vétérinaires disponibles pour rester pendant toute la durée de la manifestation) et sous réserve de la législation nationale / régionale et avec l'accord de l'Organisation Nationale de l'organisateur, la règle peut être interprétée comme suit (non valable pour les championnats du Monde de la FCI) :

- 1) Le contrôle du matin et le contrôle avant la deuxième manche pour les chiens (âge inférieur à 2 ans et supérieur à 6 ans) doivent être effectués par un vétérinaire.
- 2) Un vétérinaire ou une clinique vétérinaire doit être disponible pendant toute la durée de l'épreuve et doit être joignable dans les 30 minutes.
- 3) Une personne qualifiée en premiers soins pour animaux doit être présente et prête à intervenir pendant toute la durée de la manifestation.

Si le vétérinaire considère que la santé du chien est mise en danger, le jury/les juges doivent exclure ce chien de la compétition.

Les chiens âgés de moins de 2 ans et de plus de 6 ans doivent être examinés par le vétérinaire avant la deuxième manche (coursing) et avant la finale (courses).

Les chiens atteints de maladies infectieuses ne sont pas admis dans l'enceinte de la manifestation. Les chiens auxquels on a administré un médicament quel qu'il soit ou les chiens blessés ne sont pas autorisés à participer. En outre, les femelles en chaleur, dont la saillie est récente, enceintes ou allaitantes ne sont pas autorisées à participer. Cette exclusion est valide jusqu'à la fin de la 12^e semaine après la mise-bas. Pour toute violation de ces règles, l'OCN exclura le propriétaire et tous ses chiens des événements

internationaux pour une durée d'au moins six mois. Si le chien en question est confié à un autre propriétaire, l'exclusion reste d'application pour ce chien.

Toute manipulation des chiens visant à modifier leur apparence naturelle ou leurs performances est interdite. Toute forme de dopage est interdite. L'observation des "Directives internationales de la FCI en matière de dopage chez les chiens" est obligatoire pour tous les événements mentionnés dans le présent règlement de la FCI ; voir § 1.9 également.

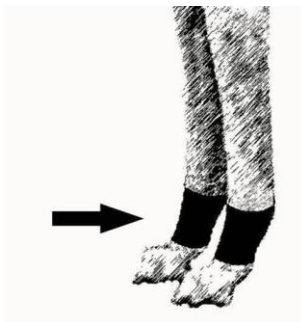
1.2.2 Muselières et dossards

La muselière et le dossard sont obligatoires pour toutes les races pendant la course. Tout autre vêtement, équipement ou bandage non-autorisé doit être enlevé dans le paddock.

Les colliers et laisses doivent être enlevés directement avant le départ, sur instruction du lanceur. Les colliers étrangleurs sont, en général, interdits ; le matériel de lancement (voir § 7.4) est autorisé.

1.2.3 Bandages

Les bandages destinés à protéger les ergots de toute blessure sont autorisés. Ceux placés sur la face antérieure de la cuisse sont autorisés également (voir photo ci-dessous). Le placement des bandages sur les membres antérieurs se fera selon l'illustration ci-dessous. Le bandage disposé sur les ergots ne doit pas dépasser les articulations. Dans le paddock, les officiels vérifieront que les bandages soient bien placés. Les bandages doivent être retirés après la course. Les bandages thérapeutiques ne sont pas autorisés. Ceux destinés à dissimuler des blessures, à confirmer par le vétérinaire, sont strictement interdits ; s'ils sont présents, le chien doit être exclu de la compétition. L'OCN doit exclure le propriétaire et tous ses chiens de toute compétition internationale pour une durée d'au moins six mois. Le propriétaire subira les mêmes sanctions que si son chien avait été testé positif au contrôle anti-dopage.



Le bandage du membre antérieur est placé sur l'ergot et le coussinet, il ne peut être utilisé pour soutenir le membre.



On peut placer un bandage sur le membre postérieur gauche tibiale (membre du côté intérieur piste) afin de prévenir la périostite due à l'impact du tibia contre le coude

1.3 Désignation et refus de demande d'événements

1.3.1 Désignation

Les désignations " Courses Internationales de Lévrier " et " Poursuites à Vue sur Leurre " (Coursing) ne peuvent être utilisées que pour les compétitions pour lesquelles l'OCN a reçu une demande d'accord (lieu et date), et que la FCI/CSS ait donné son autorisation.

1.3.2 Rejet d'une demande d'organisation

La demande pour une manifestation peut être refusée par la FCI/CSS lorsque :

- a) la date a déjà été consentie à une autre organisation ;
- b) la garantie d'un déroulement impeccable n'a pas été donnée par l'OCN qui introduit la demande.

1.4 Admission, autorisation de départ

1.4.1 Admission aux courses et coursings internationaux de la FCI

a) Races de lévriers (Groupe 10)

1. Les chiens sont inscrits dans deux (2) classes différentes. La classe FCI-CACIL et la classe FCI-Open. Pour chacune des classes, une licence est requise et un chien ne peut avoir qu'une seule licence pour une classe. Un chien peut avoir des licences différentes pour le coursing et pour la course.
2. Pour les exigences relatives au départ, voir §1.4.2.
3. Les chiens ayant une licence FCI-Open ne peuvent concourir que dans la classe FCI-Open et ne peuvent pas concourir dans la classe FCI-CACIL.
4. Les chiens avec une licence FCI-CACIL ne peuvent concourir que dans la classe FCI-CACIL et si le propriétaire demande le FCI-CACIL, le chien peut concourir pour le FCI-CACIL.

b) Races du groupe 5 (limité à : Pharaoh Hound (248), Cirneco dell'Etna (199), Podenco Ibicenco (89) et Podenco Canario (329)).

1. Les chiens sont uniquement admis à participer à la classe FCI-Open.
2. Pour les exigences relatives départ, voir §1.4.2.

c) Races du groupe 10 reconnues par la FCI à titre provisoire :

- 1. Les chiens ne peuvent participer à une épreuve qu'en classe FCI-OPEN**
- 2. Pour les exigences relatives départ, voir §1.4.2.**
- 3. Les chiens peuvent concourir pour le meilleur sur le terrain (Best in Field)**

1.4.2 Exigences relatives au départ en courses et coursings internationaux de la FCI

Un chien doit répondre aux critères suivants pour pouvoir prendre le départ :

1. être inscrit dans un livre des origines ou une annexe au livre des origines reconnu par la FCI ;
2. détenir une licence de course homologuée qui stipule la classe ;
3. âge minimum :
 - pour les races Whippet (162), Petit Lévrier Italien (200) et Cirneco de l'Etna (199) : 15 mois,
 - pour toutes les autres races : 18 mois ;
4. âge maximum:
 - jusqu'à la fin de la saison de courses/coursing au cours de laquelle le chien atteint l'âge de 8 ans;
5. être inscrit sous le nom du propriétaire indiqué sur la licence ;
6. le propriétaire doit être membre d'une OCN affiliée à la FCI ;
7. L'apparence du chien ne peut pas être modifiée artificiellement (par exemple la longueur naturelle de la fourrure ne peut être coupée / rasée) ;
8. Conditions relatives à la classe FCI-CACIL
Pour pouvoir participer en classe FCI-CACIL, le chien doit détenir une licence FCI-CACIL émise par l'OCN, confirmant les deux (2) exigences suivantes :
 - à partir de l'âge de 12 mois, au moins 1 'très bon' (dans n'importe quelle classe) obtenu lors d'une exposition nationale à CAC ou lors d'une exposition internationale à CACIB de la FCI ;
 - au moins 1 'très bon' dans les classes suivantes : intermédiaire, ouverte, travail ou champion lors d'une exposition internationale à CACIB de la FCI.

Les deux juges doivent être de nationalité différente.

9. Conditions relatives à la classe FCI-Open :
Pour pouvoir participer en classe FCI-Open, le chien doit détenir une licence FCI-Open émise par l'OCN. Les résultats obtenus en expositions ne sont pas nécessaires.
10. Les chiens ne peuvent concourir que dans la classe de leur licence homologuée.

1.5 Licences

1.5.1 Informations relatives à la licence

La licence doit être émise par l'organisation canine nationale du pays où le propriétaire a sa résidence légale. Il est recommandé d'émettre une licence par discipline

(courses/coursing). La licence doit comprendre les informations suivantes, dans la langue du pays en question, ainsi qu'en anglais :

Race, sexe, nom du chien, numéro d'inscription au livre des origines, classe FCI-CACIL ou classe FCI-Open, date de naissance et, si possible, numéro du tatouage ou de la puce, nom et adresse exacte du propriétaire. L'OCN est responsable de la vérification des conditions d'admission en classe FCI-CACIL.

1.5.2 Exigences relatives à la licence

Une licence de course ou coursing valide n'est accordée par l'organisation canine nationale compétente que s'il est prouvé que le chien n'est pas agressif et qu'il est apte à poursuivre le leurre en compagnie des autres concurrents. S'il n'existe pas de cynodrome ou d'activités de coursing dans un pays reconnu par la FCI, les conditions préliminaires d'obtention de la licence peuvent être remplies dans un autre pays.

1.6 Annonce des manifestations

1.6.1 Type de compétition

Si une compétition est annoncée en tant qu'épreuve internationale de course ou de coursing de la FCI, le règlement de la FCI est d'application pour tous les chiens participants des races mentionnées dans l'annonce inscrits à l'épreuve, même s'il y a moins de deux (2) chiens participants par race en coursing et trois (3) en course.

1.6.2 Informations de l'annonce

L'annonce doit comporter :

1. Le nom de l'organisateur, le lieu, la date, l'heure de début des courses, l'heure où les chiens doivent être présentés (voir § 7.5.1).
2. Le nom du directeur de course ou de coursing et des juges de coursing.
3. L'adresse à laquelle envoyer l'inscription, ainsi que les coordonnées de contact.
4. Le montant de l'inscription.
5. Le type de compétition.
6. Les prix, titres et récompenses décernés, ainsi que l'horaire de la cérémonie de remise des prix.
7. La date-limite d'inscription.
8. Décharge de responsabilité selon § 1.10.
9. Règlement anti-dopage (voir § 1.9 Dopage).
10. Course : les détails techniques de la piste (longueur, forme, rayons des virages, nature du sol, type de traction). Système de chronométrage et autres détails comme indiqué en § 2.1.6.
11. Coursing : les détails techniques de la piste (nature du sol, longueur, équipement technique) et le type de circuit (fermé ou ouvert).

1.6.3 Formulaire d'inscription

Un formulaire d'inscription peut être mis à disposition en ligne ou par écrit, reprenant toutes les informations requises telles que listées sous le § 7.1. Le formulaire d'inscription doit comprendre la phrase suivante :

“Lorsqu'un propriétaire inscrit son chien à un événement international, il s'engage à respecter et accepter toutes les règles mentionnées dans le Règlement de la FCI pour les courses et coursings internationaux”.

1.7 Forfait d'un concurrent ou d'un officiel

1.7.1 Forfait d'un concurrent

Le directeur de course/coursing doit être informé, avant le début de la compétition, du forfait d'un chien inscrit. Le montant de la participation reste dû, quoi qu'il arrive, si le forfait est déclaré après la date-limite d'inscription.

1.7.2 Forfait d'un officiel

Les officiels invités à officier dans le cadre d'une compétition s'engagent à prévenir le directeur de course/coursing de tout problème à l'origine d'un retard ou d'une absence, et ce avant le début de l'événement. Quitter sa fonction prématurément ne peut se faire qu'après en avoir informé le directeur de course/coursing, et avec son accord.

1.8 Résultats et décisions du jury/juge pendant une manifestation

Pour les événements avec classe FCI-CACIL/FCI-Open, seuls ces résultats/catégories et abréviations qui suivent, à reporter sur la licence/carnet de travail du chien, sont autorisés :

1. Classement/score
2. Forfait par le propriétaire/conducteur (WDR)
3. Forfait/exclusion pour raisons médicales (MWDR)
4. Exclusion (DISM)
5. Disqualification (DISQ)

Seuls les juges/le jury peuvent imposer des sanctions, qui doivent correspondre à celles prévues par ce règlement. Quelle que soit la sanction, elle ne peut être émise qu'après décision rendue à la majorité des votes des juges/du jury. Autrement, il ne peut y avoir sanction.

Pour des sanctions telles que la disqualification, l'exclusion ou la perte de points (sanction pour faux départ), un vote à la majorité des voix est requis pour valider la sanction. Les juges (coursing) doivent, dans tous les cas, attribuer des points (pour chaque critère) aux chiens réalisant la course.

Le propriétaire du chien sanctionné doit être informé par le jury ou l'assistant de terrain de la sanction, de préférence avant que le propriétaire ne quitte le terrain ou la piste.

1.8.1 Motifs d'exclusion de la course (DISM)

Le **jury** doit exclure pour la journée les chiens qui :

1. S'arrêtent pendant la course (hors motifs techniques), reviennent vers ou restent près du propriétaire après le signal de départ.

2. Doivent être incités à démarrer ou à franchir la ligne d'arrivée par des appels, gestes, sifflets ou tout autre artifice.
3. Poursuivent le concurrent et non pas le leurre.
4. Ne jouissent pas de la condition physique nécessaire pour terminer, confirmé par le vétérinaire.
5. Ne se présentent pas au départ de la course/du coursing.

1.8.2 Motifs de disqualification

Le **jury** doit disqualifier les chiens qui :

1. Attaquent ou tentent d'attaquer d'autres chiens pendant la course. Les chiens attaquants sont des chiens qui ne portent pas leur attention sur le leurre, mais attaquent ou tentent d'attaquer d'autres chiens pendant la course, afin de les empêcher de poursuivre normalement le leurre. Ceci s'applique également à la tentative répétée et prolongée du chien d'empêcher un adversaire de courir correctement. De brefs regards d'orientation vers un concurrent sont autorisés. La réaction défensive immédiate à une attaque est autorisée. Il n'est pas considéré comme une bagarre lorsqu'un chien, sans intention de se battre, interfère en raison de son intérêt pour le leurre, afin de se donner une vue dégagée pendant la course/le parcours.
2. Cherchent à s'échapper. Le chien veut s'échapper de la piste de course/terrain de coursing. Cela s'applique à un chien qui ne poursuit pas le leurre sur la piste ou le terrain de course et quitte la piste ou le terrain ou saute à l'intérieur de la piste de course.
3. Gênent le déroulement de la course. Si, pendant la course, un chien s'arrête (sur la piste de course) et que cette course doit être interrompue avant l'arrivée, ce chien doit être disqualifié.

1.8.3 Notification de la disqualification/de l'exclusion (DISM)

Les disqualifications doivent être clairement mentionnées sur la licence, ainsi que le type d'événement (course ou coursing). S'il s'agit d'une seconde disqualification pour une même année calendaire, la licence doit être retenue par l'organisateur et expédiée dans les trois jours au secrétariat des courses ou coursing de l'organisation canine nationale du pays dans lequel le propriétaire a sa résidence légale. L'abréviation à utiliser pour l'enregistrement d'une disqualification sur la licence est DISQ/R ou DISQ/C.

Les exclusions (DISM) sont clairement notées sur la licence, ainsi que le type d'événement. Si un chien est soumis à 2 exclusions successives, ce chien ne peut à nouveau participer à une course ou à un coursing international que s'il réussit un test passé avec un autre chien avec licence. L'abréviation à utiliser pour l'enregistrement d'un retrait sur la licence est DISM/R ou DISM/C.

1.8.4 Durée des suspensions

- 1e disqualification dans une année calendrier : suspension pour la journée
- 2e disqualification dans une année calendrier : suspension pour 4 semaines
- 3e disqualification dans une année calendrier : suspension pour 8 semaines

Si un chien est disqualifié 4 fois au cours de deux années consécutives, il perdra sa licence (de course ou de coursing). Il pourra l'obtenir de nouveau après avoir satisfait une nouvelle fois aux conditions imposées. Si, dans les 2 années qui suivent, il est à nouveau disqualifié 1 fois, sa licence lui sera retirée à titre définitif.

1.8.5 Comportement incorrect des propriétaires ou des conducteurs

Le directeur de course ou de coursing, en collaboration avec le jury ou les juges, est habilité à exclure du site de l'épreuve toute personne qui ne se conforme pas aux instructions des officiels, les insulte ou se comporte de manière incorrecte ou perturbe le déroulement de l'évènement (par exemple, chiens qui échappent à l'attention de leur propriétaire et perturbent le déroulement de l'épreuve).

Lorsqu'un propriétaire ou un conducteur est exclu ou renvoyé de l'épreuve en raison d'une mauvaise conduite, les résultats obtenus par le(s) chien(s) concerné(s) du propriétaire ou du conducteur sont annulés (comme si le(s) chien(s) n'avai(en)t pas participé à l'évènement. Les résultats doivent être consignés dans le carnet de licence du chien et doivent être barrés et clairement marqués comme annulés.

L'organisateur doit signaler ces événements à l'organisation canine nationale de l'organisation ainsi qu'à l'organisation nationale du pays dans lequel le propriétaire/conducteur a sa résidence légale.

1.9 Dopage

1.9.1 Généralités

Tout type de dopage est interdit.

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'occasion de toute course ou coursing. Engager un chien implique pour son propriétaire qu'il accepte de le soumettre à un contrôle anti-dopage. Ces contrôles seront effectués selon le règlement national de l'organisation canine nationale du pays dans lequel se déroule l'épreuve.

L'organisation canine nationale qui a réalisé le contrôle anti-dopage doit informer correctement le propriétaire du chien et la FCI, qui à son tour en informe tous ses Membres.

Les "Directives internationales de la FCI en matière de dopage chez les chiens" doivent obligatoirement être appliquées.

1.9.2 Contrôles anti-dopage lors des manifestations

S'il y a suspicion de dopage, les officiels - en collaboration avec le vétérinaire en service - sont autorisés à procéder à un contrôle. Le propriétaire est dans l'obligation de soumettre son chien à ce contrôle. Si le dopage est constaté, les frais sont à charge du propriétaire.

1.9.3 Contrôles anti-dopage lors des championnats **du Monde** de la FCI

Les contrôles sont obligatoires lors des Championnats du Monde de courses et coursing de la FCI. La procédure et les spécificités du test sont décidées et mises en œuvre par l'organisation canine nationale du pays où se déroule l'épreuve.

Si une organisation canine nationale refuse de se soumettre à cette exigence, elle sera suspendue pour 2 ans de toute organisation de courses et coursings internationaux.

1.9.4 Sanctions en cas de dopage avéré

Toute organisation canine nationale impose des sanctions à l'encontre du chien et de son propriétaire, conformément à son règlement national en la matière. L'organisation canine nationale du propriétaire doit lui imposer ces sanctions pleinement et en informer la FCI, qui à son tour en informera ses Membres.

Une organisation canine nationale qui s'abstient d'imposer ces sanctions sera suspendue pour 2 ans de toute organisation de courses et coursings internationaux. La CSS propose au Comité Général de la FCI quand la suspension commence et se termine.

1.10 Clause de non-responsabilité

Ni l'organisateur, ni les officiels ne sont responsables des blessures subies par les propriétaires, les chiens, ou les officiels. De la même manière, ils déclinent toute responsabilité en cas de fugue d'un chien. ***Le propriétaire d'un chien est responsable de son chien à tous moments.***

1.11 Litiges

Le jugement et la note sont définitifs et sans appel.

1.12 Code d'éthique pour les officiels

1.12.1 Généralités

Chaque officiel joue un rôle important sur la scène internationale du sport des lévriers. Sa conduite doit être fiable, irréprochable et exemplaire. Il se montre neutre et objectif. Les officiels doivent toujours se montrer prudents dans la réalisation de leurs tâches et respectueux dans leurs rapports avec leurs collègues et les participants.

Tous les officiels se montreront amicaux, mais fermes envers les participants. Ils devront connaître à fond le présent règlement.

Ils officient selon les règles et principes des règlements de la FCI.

1.12.2 Intégrité

Tous les officiels doivent être d'une intégrité irréprochable. Tous les participants doivent être traités de la même façon. Accorder des faveurs à certains chiens est interdit (par ex.: résultats tactiques).

Les officiels (membres du jury, juges de la ligne d'arrivée, observateurs de la course, juges) dont les chiens - les leurs ou ceux de leur partenaire ou d'un membre de la famille proche - concourent - course ou coursing - ne peuvent exercer leur fonction durant cette partie de course/coursing (classe/sexe) ; ils doivent être remplacés et demeurer dans la zone ouverte aux concurrents.

Tout conflit d'intérêt doit être évité. Les officiels accomplissent leur travail en dehors de toute poursuite d'intérêts personnels, mais bien uniquement dans l'intérêt des chiens et du sport. Ils n'exercent aucune influence sur leurs collègues, ni ne font un usage inapproprié de leur autorité.

En leur qualité de juges de la FCI, ils peuvent officier et décider de qualificatifs, classements, titres ou récompenses de la FCI dans le cadre des événements suivants, organisés selon les règlements de la FCI :

- Tout événement organisé par une OCN de la FCI ou par des clubs affiliés à celle-ci. Dans ce cas, les juges invités à officier lors de tel événement doivent obtenir l'approbation de l'OCN du pays où ils possèdent leur résidence légale.
- Tout événement organisé par un partenaire de coopération de la FCI ou par des clubs affiliés à celui-ci. Dans ce cas, les juges invités doivent également obtenir l'autorisation de l'OCN du pays où ils possèdent leur résidence légale.

En outre, les juges de la FCI peuvent – pour autant qu'ils n'officient pas en leur qualité de juges de la FCI – officier dans le cadre des événements suivants :

- Tout événement organisé par des institutions - ou des clubs affiliés à ces dernières - n'ayant aucun lien avec la FCI, selon les règlements de ces institutions ou de leurs clubs affiliés. Toutefois, les juges ne peuvent octroyer aucun qualificatif, classement, titre ou récompense qui donne l'impression d'une quelconque reconnaissance par la FCI (par exemple, les résultats et récompenses obtenus par les chiens jugés lors de tels événements n'ouvrent pas le droit à l'enregistrement - en lien avec la FCI - d'une quelconque nichée produite par ces chiens). Par ailleurs, ils doivent se montrer suffisamment clairs sur le fait qu'ils n'agissent pas en leur qualité de juge FCI.

1.12.3 **Responsabilité individuelle des officiels**

Lors d'un événement international, les fonctions d'officiels, limitées aux juges, directeur de course, directeur de coursing et aux vétérinaires, ont des responsabilités individuelles très spécifiques et ne peuvent être combinées. Chacune de ces fonctions officielles doit être exercée par une seule personne.

1.12.4 Alcool, drogues, etc.

Les officiels ne peuvent en aucun cas consommer de substances (drogues/médicaments) (sauf si elles sont prescrites par un médecin) ou d'alcool, et ce ni au cours des 6h qui précèdent le début de la manifestation, ni durant celle-ci.

1.13 Premiers soins aux personnes

Les courses et coursings de la FCI rassemblent souvent des centaines de personnes dans des endroits où les services de secours d'urgence ne sont pas joignables aisément. Il est par conséquent fortement recommandé de disposer d'une antenne de premiers soins sur le site même du concours, ainsi que de la permission des autorités locales.

2. Règlement de courses

Les courses constituent un moyen de juger la capacité d'un lévrier à courir en compagnie de multiples concurrents directs et à tenter de couvrir la distance aussi rapidement que possible.

Les courses constituent également un test fonctionnel permettant aux lévriers de maintenir leurs instincts naturels de chasseurs.

Cette activité sert à offrir au chien l'opportunité de vivre sa passion pour la course et l'aide à conserver son équilibre physique et mental.

2.1 Règles de base des courses

Dans les courses internationales (à l'exception des Championnats **du Monde** de la FCI), les chiens de la même race concourent ensemble, quel que soit le type de licence.

2.1.1 Distance de course

La distance est choisie par race. L'invitation doit mentionner par race la distance de course (en mètres).

2.1.2 Nombre minimum de chiens pour une course

Le nombre minimum de chiens participants par race est de 3, sinon il s'agira d'une course en solo ou en duo pour cette race.

2.1.3 Séparation des sexes

La séparation des sexes est possible lorsqu'il y a au moins 3 femelles et 3 mâles dans un groupe. L'invitation doit mentionner, pour chaque race, s'il y aura une séparation des sexes si le nombre de chiens participants est suffisant.

2.1.4 Manches préliminaires et finales

2.1.4.1 **Courses Préliminaires**

Lorsqu'il y a exactement 5 chiens dans un groupe, ces chiens sont répartis en 2 manches préliminaires de 3 et 2 chiens. Dans le cas contraire, une manche préliminaire se compose de 3 (minimum) ou 4 chiens (maximum).

Les chiens du groupe sont placés dans des manches préliminaires selon ces règles :

- les wide-runners du groupe sont placés dans des manches préliminaires différentes.
- Les chiens d'un même propriétaire et d'un même pays sont placés dans des manches préliminaires différentes.
- les chiens restants du groupe sont répartis de manière équilibrée en fonction de la vitesse connue ou attendue des chiens, de sorte que le chien le plus rapide soit placé dans la première manche préliminaire, le deuxième chien le plus rapide dans la deuxième manche préliminaire, et ainsi de suite (système Zigzag).

Exception : si la différence de temps prévue entre les chiens du groupe est excessivement importante, le directeur de course et le jury peuvent décider de placer des chiens de vitesse comparable dans la même manche préliminaire. Ceci afin de s'assurer que chaque chien ait une chance équitable de rester à une distance compétitive du leurre.

2.1.4.2 Courses Finales

Selon le mode de progression, la méthode de séparation et le nombre de chiens, il peut y avoir une finale A, une finale B etc... ou seulement une finale A.

Les 6 chiens les plus rapides participent à la finale A, les 6 chiens les plus rapides suivants participent à la finale B etc...

Les chiens de la finale A sont classés de la 1^e à la 6^e place, le chien de la finale B sont classés de la 7^e à la 12^e place etc...

En cas de retrait de la finale A, de la finale B etc... le chien ne peut pas être remplacé (retrait par le propriétaire/conducteur, retrait/renvoi médical etc...) le chien de la finale A ne peut pas être remplacé par le chien de la finale B, le chien de finale B ne peut pas être remplacé par le chien de la finale C etc.

S'il n'y a qu'une finale A, le chien ne peut pas être remplacé par un chien du classement préliminaire des courses.

2.1.5 Wide Runners

Les Wide runners sont des chiens qui ont tendance à courir vers le bord extérieur de la piste pendant la phase de départ et tant que les chiens concurrents sont en meute.

Les chiens désignés par leur organisation canine comme Wide Runner doivent être traités en conséquence. Voir aussi § 2.5.5-3 **et §2.5.5-6.**

2.1.6 Invitation

En plus du § 1.6.2, l'invitation (informations sur l'annonce) doit contenir au moins les informations suivantes :

- Directeur /secrétaire de course responsable
- Spécificités de la piste (terrain (sable ou herbe), système de leurre, distances, etc.)
- Méthode d'attribution des boîtes de départ

L'invitation doit également contenir les informations suivantes pour chaque race :

- Participation au titre du règlement de la FCI avec attribution du FCI-CACIL (alternative : règlements nationaux) ; en outre, si la participation selon le règlement de la FCI avec attribution du FCI-CACIL :
- Distance de course par race
- Mode de progression par race
- Méthode de séparation par race
- Séparation des sexes par race.

2.2 Modes de déroulement

Le mode de déroulement définit la manière dont la compétition est organisée et le nombre de manches (=courses) qu'un chien doit courir.

Le mode de déroulement est choisi par race et doit être clairement mentionné dans l'invitation.

2.2.1 Course à 2 manches

Chaque chien participe à une manche préliminaire et à une finale (finale A, B, C, etc.).

Les 6 chiens les plus rapides participent à la finale A, les 6 chiens suivants les plus rapides participent à la finale B, etc.

Les chiens de la finale A sont classés de 1 à 6, les chiens de la finale B de 7 à 12, etc.

2.2.2 Course à 3 manches

S'il y a 7 chiens ou plus dans le groupe, chaque chien participe à 2 manches préliminaires et 1 finale (finales A-, B-, C-, etc.).

S'il y a 6 chiens ou moins dans le groupe, chaque chien participe à 1 manche préliminaire et 1 manche finale (finale A).

Les 6 chiens les plus rapides participent à la finale A, les 6 chiens suivants les plus rapides participent à la finale B, etc.

Les chiens de la finale A sont classés de 1 à 6, les chiens de la finale B de 7 à 12, etc.

2.2.3 Course de qualification facultative

Chaque chien participe à une manche préliminaire obligatoire et à une finale (finales A, B, C, etc.).

En outre, les propriétaires peuvent choisir de faire participer leur chien à une deuxième manche préliminaire facultative.

Les 6 chiens les plus rapides participent à la finale A, les 6 chiens suivants les plus rapides participent à la finale B, etc.

Les chiens de la finale A sont classés de 1 à 6, les chiens de la finale B de 7 à 12, etc.

2.2.4 Course de sélection finale

S'il y a 7 chiens ou plus dans le groupe, chaque chien participe à 2 manches préliminaires. Seuls les 6 chiens les plus rapides participent à la finale.

S'il y a 6 chiens ou moins dans le groupe, chaque chien participe à 1 manche préliminaire et à la finale (finale A).

Les 6 chiens les plus rapides participent à la finale. Seuls les 6 chiens les plus rapides participent à la finale.

Ces chiens sont classés de 1 à 6, les autres chiens sont classés en fonction de leur meilleur temps lors des manches préliminaires. T

2.3 Méthodes de séparation

La méthode de séparation définit la manière dont les chiens participants de la race concourent les uns contre les autres en groupes. Chaque groupe a un classement individuel.

Tous les mesurages sont de la responsabilité de l'organisateur et aucun appel ne peut être fait contre un mesurage ou une décision du jury relative à un mesurage.

La séparation des sexes est possible s'il y a au moins 3 femelles et 3 mâles dans le groupe concerné.

La méthode de séparation est choisie par race et doit être clairement mentionnée dans l'invitation.

2.3.1 1 race, 1 groupe

Tous les chiens participants de la même race concourent les uns contre les autres.

2.3.2 Groupes de poids

Les chiens participants de la race sont divisés en groupes en fonction de leur poids.

Les chiens sont pesés le matin de l'épreuve et le résultat n'est valable que pour cette épreuve.

Les chiens sont pesés sous la juridiction de 2 juges ou personnes autorisées pour la pesée par l'organisation nationale. Une troisième personne enregistre et rapporte les résultats.

L'appareil de mesure (balance) utilisé doit être approuvé par l'organisation nationale responsable.

Les chiens sont répartis en 1 à 5 groupes en fonction du nombre de chiens participants.

- De 3 à 12 chiens : 1 ou 2 groupes (dénommés : léger, lourd (ou moyen dans le cas d'un seul groupe))
- De 13 à 18 chiens : 2 ou 3 groupes (dénommés : léger, moyen, lourd)
- Plus de 18 chiens : 3 à 5 groupes (dénommés : plume, léger, moyen, lourd, super lourd)

La différence de poids entre le chien le plus léger et le plus lourd est divisée par le nombre de groupes. La limite de poids de chaque groupe est calculée en ajoutant ce nombre au poids du chien le plus léger ou à la limite du groupe précédent.

S'il y a moins de 3 chiens dans un groupe, ces chiens sont fusionnés avec le groupe adjacent le plus proche.

En cas de différences de poids extrêmes entre les chiens, le jury décide si ces chiens courent dans un sous-groupe séparé, et le sous-groupe est classé avec le groupe auquel il est associé.

2.3.3 Groupes de taille

Les chiens participants de la race sont divisés en groupes en fonction de leur taille.

Les chiens sont mesurés en même temps que le contrôle vétérinaire de l'épreuve et le résultat n'est valable que pour cette épreuve.

Les chiens sont mesurés sous la juridiction de 2 juges ou personnes autorisées pour le mesurage par l'organisation nationale. Une troisième personne enregistre et rapporte les résultats.

L'appareil de mesure doit être approuvé par l'organisation nationale responsable.

La répartition en groupes peut se faire soit par un système flexible, qui s'applique à toutes les races, soit par un système fixe, qui ne s'applique qu'au Whippet et au Petit Lévrier Italien.

2.3.3.1 Système de taille flexible (toutes les races)

Les chiens sont mesurés soit en mesurant au garrot, soit en mesurant un os du chien.

Les chiens sont divisés en 1 à 5 groupes en fonction du nombre de chiens participants.

- De 3 à 12 chiens : 1 ou 2 groupes (dénommés : petit, grand (ou moyen dans le cas d'un seul groupe))
- De 13 à 18 chiens : 2 ou 3 groupes (dénommés : petit, moyen, grand)
- Plus de 18 chiens : 3 à 5 groupes (dénommés : mini, petit, moyen, grand, ultra)

La différence de taille entre le plus petit et le plus grand chien est divisée par le nombre de groupes. La limite de taille de chaque groupe est calculée en ajoutant ce nombre à la taille du plus petit chien ou à la limite du groupe précédent.

S'il y a moins de 3 chiens dans un groupe, ces chiens sont fusionnés avec le groupe adjacent le plus proche.

En cas de différences de taille extrêmes entre les chiens, le jury décide si ces chiens courent dans un sous-groupe séparé, et le sous-groupe est classé avec le groupe auquel il est associé.

2.3.3.2 Système de taille fixe

Le système de taille fixe n'est autorisé que pour les Whippets et les Petits Lévrier italiens. Les chiens sont mesurés au garrot à chaque épreuve et le résultat n'est valable que pour cette épreuve.

Les Whippets sont divisés en 3 groupes :

- 49 cm ou moins (petit)
- plus de 49 cm à 52 cm (moyen)
- et plus de 52 cm (grand).

Les Petits Lévrier Italiens sont divisés en 2 groupes :

- 39 cm ou moins (petit)
- plus de 39 cm (grand).

2.3.4 Groupes de vitesse

Les chiens participants de la race sont divisés en groupes en fonction de leur vitesse.

Lors de l'inscription, tous les chiens participants de la race doivent fournir des informations sur les 2 dernières épreuves auxquelles le chien a participé :

- les noms des pistes
- les distances parcourues sur la piste
- le meilleur temps du chien sur les épreuves.

Si le chien n'a pas participé à 2 épreuves auparavant, les mêmes données concernant les courses de licence doivent être incluses

Le temps de référence de chaque chien est calculé sur la base de ces données à l'aide de la formule suivante :

Vitesse moyenne d'un chien = (longueur de la piste de l'épreuve suivante) * (((temps épreuve 1 / distance épreuve 1) + (temps épreuve 2 / distance épreuve 2)) / 2)).

Les chiens sont répartis en 1 à 5 groupes en fonction du nombre de chiens participants.

- De 3 à 12 chiens : 1 ou 2 groupes (dénommés : rapide, plus rapide (ou véloce dans le cas d'un seul groupe)).
- De 13 à 18 chiens : 2 ou 3 groupes (dénommés : rapide, plus rapide, véloce)
- Plus de 18 chiens : 3 à 5 groupes (dénommés : rapide, plus rapide, véloce, bolide et supersonique)

La différence de vitesse entre le chien le plus lent et le plus rapide est divisée par le nombre de groupes. La limite de temps de chaque groupe est calculée en ajoutant ce chiffre au temps du chien le plus lent ou à la limite du groupe précédent.

Dans le cas de 2 manches préliminaires, les temps de la première manche préliminaire sont utilisés pour élaborer la deuxième manche préliminaire.

Les limites de temps des groupes de vitesse doivent être recalculées après le premier passage (la première course).

Si un chien fait un temps hors de la limite de son groupe, sans circonstances particulières, le jury doit déplacer le chien dans le groupe qui lui correspond pour les manches restantes.

S'il y a moins de 3 chiens dans un groupe, ces chiens seront fusionnés avec le groupe adjacent le plus proche.

En cas de différences extrêmes de temps (vitesse) entre les chiens, le jury décide si ces chiens courent dans un sous-groupe séparé, et le sous-groupe sera classé avec le groupe auquel il est associé.

2.4 Récompenses des FCI-Winners et certification FCI-CACIL

2.4.1 FCI-Winners

Le nombre minimum de chiens participants par race pour l'attribution des récompenses FCI-Winner est de 3. Les récompenses FCI-Winner sont attribuées pour le jour de l'épreuve.

Le temps pris en compte pour le FCI-Winner est le temps de la course finale du chien ou, si le chien n'a pas participé à la finale, le temps le plus rapide de la (des) manche(s) préliminaire(s) de cette épreuve.

Le chien le plus rapide de la race titulaire d'une licence FCI-CACIL reçoit la récompense FCI-CACIL-**Class** Winner.

Le chien le plus rapide de la race titulaire d'une licence de classe FCI-Open se voit attribuer la récompense FCI-Open class-Winner.

Si le chien gagnant n'atteint pas la vitesse attendue pour la race, le jury ne doit pas attribuer la récompense FCI-Winner.

Exception pour l'attribution du titre FCI-WINNER :

Dans le cas où le chien n'a pas participé à la finale, le temps le plus rapide de la ou des courses préliminaires est valable pour l'attribution quand :

- ***En utilisant le mode de progression de la course finale de sélection (§2.2.4) et que les 6 chiens en finale ont le même type de licence (CACIL ou OPEN), par exemple : si les 6 chiens en finale ont une licence CACIL, vous pouvez***

attribuer le titre de FCI-OPEN-Class-Winner au chien ayant une licence OPEN, le plus rapide des courses préliminaires.

- **Les courses finales sont annulées en raison de conditions extérieures (fortes pluies, etc...).**
- **Aucune autre raison ne sera retenue comme exception.**

2.4.2 Certificat FCI-CACIL

Dans les courses, tous les chiens de la même race concourent ensemble quel que soit le type de licence. Choisir la séparation par sexe est facultatif. Le certificat FCI-CACIL peut être décerné pour les 2 sexes, que la méthode de séparation des sexes soit choisie ou non.

Le nombre minimum de chiens participants par race pour attribuer le certificat FCI-CACIL est de 3.

S'il y a un minimum de 3 chiens participants de chaque sexe par race, un certificat FCI-CACIL est attribué par sexe.

Le chien qui reçoit un certificat FCI-CACIL

- doit avoir une licence CACIL et un pedigree complet selon § 5.1.6
- doit avoir indiqué sa participation au certificat FCI-CACIL lors de l'inscription.
- doit avoir **parmi les groupes de la race dans la course finale** le temps le plus rapide de tous les chiens participant au CACIL de la race ou du sexe de la race.
- **doit être l'un des six premiers chiens classés en finale de son groupe**
- doit avoir un temps dans les 10% du meilleur temps de la race ou du sexe de la race de l'épreuve.

Si le chien gagnant n'atteint pas la vitesse attendue pour la race, le jury ne doit pas attribuer le certificat **FCI-CACIL**.

Exception pour l'attribution du certificat FCI-CACIL

Dans le cas où le chien n'a pas participé à la finale, le temps le plus rapide de la ou des courses préliminaires sont valides pour le CACIL quand :

- **En utilisant le mode de progression de la course finale sélective (§2.2.4) et que les six chiens en finale ont une licence OPEN Class. Par exemple : si les 6 chiens en finale ont une licence OPEN, vous pouvez donner le certificat FCI-CACIL au chien de la licence CACIL le plus rapide des courses préliminaires.**
- **Les dernières courses sont annulées en raison de conditions extérieures (fortes pluies, etc...).**
- **Aucune autre raison ne sera retenue comme exception.**

2.5 Liste des officiels - fonctions des officiels

1. Jury
2. Directeur de course
3. Chronomètres
4. Observateurs de course
5. L'équipe des starters
6. Service technique du leurre
7. Vétérinaire (selon § 1.2.1)

2.5.1 Le jury

Le jury est l'institution supérieure de l'épreuve ***et est composé de trois membres du jury titulaires d'une licence de jury internationale***. Il surveille l'observation du règlement de course et suit le déroulement de la course. Ses décisions sont sans appel en cas de contestations ou de doutes.

Le jury discute avec le directeur de course de toutes les questions techniques et organisationnelles qui ont une influence directe sur le déroulement de l'épreuve.

Avant le début de l'épreuve, le jury doit inspecter la piste et ses installations pour vérifier que la sécurité des chiens est assurée.

Si possible, au moins un des membres du jury choisi doit provenir d'un autre pays de la FCI. Les modalités d'invitation des membres du jury étrangers sont décrites dans les annexes § 7.7.

2.5.2 Directeur de course

Le directeur de course supervise l'organisation générale et technique de l'épreuve ; dès lors, il décide de toute question relevant de ces domaines. Il est aussi le relais entre le jury et les participants. Il est responsable de la vérification des micro puces et des bandages des chiens dans le paddock.

2.5.3 Chronomètres

L'organisateur désigne les chronomètres et le mode de chronométrage. L'extrémité de la truffe est, ici aussi, le critère déterminant. L'ouverture des boîtes de départ déclenche le chronométrage.

2.5.4 Observateurs

L'organisateur devra placer au moins quatre observateurs le long de la piste, tous titulaires d'une licence d'observateur ou de juge. Le directeur de course les répartit en différents secteurs avec pour mission d'observer chaque manche et de signaler au jury, immédiatement après la course, toute irrégularité ou infraction au règlement de courses survenue sur le parcours.

Si les décisions du jury vont à l'encontre de l'opinion de l'un des observateurs, le jury devra alors expliquer ses décisions à l'observateur.

2.5.5 L'équipe des starters

Le propriétaire/conducteur maintient son chien dans l'enclos d'attente (paddock) et le conduit en temps utile vers les boîtes de départ.

Avant que les chiens n'entrent dans les boîtes, les starters vérifient :

- 1) qu'un paddock soit disponible. C'est là que les chiens sont préparés pour le départ, que les micropuces et les bandages sont vérifiés, sous la responsabilité du directeur de course. Un écran qui fait office de barrage visuel doit être installé afin que les chiens n'aient pas vue directe sur la piste ;
- 2) que les boîtes de départ soient prêtes. Elles peuvent être sélectionnées dans le même ordre que les couleurs des dossards (rouges d'abord, bleu ensuite, etc.). Une autre option consiste en une sélection par tirage au sort. Il appartient à l'organisateur de décider du mode de sélection, qui doit être indiqué dans l'invitation ;
- 3) que les chiens se trouvent dans l'ordre correct de départ. Comme indiqué au § 2.1.5, un wide runner est toujours placé dans la boîte de l'extrémité extérieure. Si plusieurs wide runners prennent part à une même course, l'un d'entre eux est placé en boîte 6, en allant progressivement vers l'intérieur pour placer les autres wide runners. Les lévriers irlandais (160) et **les Deerhounds (164)** sont lancés manuellement à partir d'une ligne de départ tracée au maximum à 5 mètres devant les boîtes ;
- 4) que les muselières, qui doivent être conformes au modèle approuvé par la FCI (voir annexe au § 7.3), soient correctement placées ;
- 5) que, dans le paddock, chaque chien porte un collier ou un harnais conforme et facile à ouvrir, qu'il portera jusqu'au moment du départ. Les colliers à pointes, les colliers à ouverture automatique et les colliers étrangleurs sont interdits. Voir également annexe au § 7.4;
- 6) que les dossards, qui doivent être conformes au modèle approuvé par la FCI, y compris les couleurs (voir annexe au § 7.2 pour les spécificités des dossards de la FCI), soient correctement placés. Dans chaque manche, le chien le plus rapide court avec un dossard rouge, le second le plus rapide court avec un dossard bleu, etc. Le wide runner le plus rapide court avec un dossard noir et blanc, le second wide runner le plus rapide court avec un dossard jaune, etc.

Juste avant le départ, les starters s'assurent que les chiens sont placés, sans hâte excessive mais rapidement, dans les boîtes de départ.

2.5.6 Service technique du leurre

Le leurriste reçoit ses instructions du directeur de course. Le leurre est tiré à une distance constante de 20 m environ devant le concurrent de tête.

En cas de survenance d'un danger, le leurre doit être stoppé immédiatement. Le leurre doit continuer au-delà de la ligne d'arrivée, pendant au moins 30 m, à vitesse égale.

2.6 Définitions et caractéristiques de la piste

Pour les définitions et les caractéristiques de la piste, voir les annexes § 7.6.

2.6.1 Distances de course

Les distances de course sont mesurées à une distance de 1 mètre de la clôture intérieure de la piste. Les distances de course acceptées vont de 250 à 550 mètres.

2.6.2 Autorisation de la piste

Toutes les pistes sur lesquelles sont organisées des courses internationales doivent avoir une autorisation A ou B (voir annexe § 7.6.), délivrée par l'organisation canine nationale.

2.6.3 Installations techniques

L'organisateur doit garantir que les installations techniques, ainsi que le matériel de réserve, soient en parfait état de marche de sorte que tout puisse fonctionner sans défaillance.

- 1) La machine à leurrer doit répondre aux exigences suivantes
 - a) pouvoir accélérer rapidement ;
 - b) répondre rapidement à toute modification de la vitesse;
 - c) disposer d'une réserve de puissance suffisante.
- 2) Les poulies sont sombres et mates.
- 3) La longueur du leurre doit être d'environ 40 cm.
Un leurre bien visible en plastique ou en tissu peut être utilisé. Du fait de la vision dichromatique du chien, l'utilisation d'un leurre jaune et/ou bleu est recommandée.
- 4) Les boîtes de départ respectent les dimensions minimales suivantes :
 - a) longueur 110 cm, hauteur 84 cm, largeur 28 cm ;
 - b) l'intervalle entre les boîtes individuelles est d'au moins 10 cm ;
 - c) l'intérieur des boîtes est lisse, sans aucune aspérité ;
 - d) le sol est rugueux et au même niveau que celui de l'herbe ou du sable de la piste.
- 5) Les portes sont recouvertes d'une matière non-réfléchissante et offrent aux concurrents une bonne vue sur le leurre, tout en étant disposées de manière à exclure toute blessure.

2.7 Nouveau départ de courses

2.7.1 Motifs pour un nouveau départ de course

Seul le jury peut décider de faire repartir une course. Les raisons d'un nouveau départ sont les suivantes

- 1) Le chien de tête est à moins de 10 mètres du leurre ou à plus de 30 mètres derrière lui ou lorsque le leurre perturbe la course en s'élevant du sol.
- 2) Le leurre est tiré, à la même vitesse, moins de 30 mètres au-delà de la ligne d'arrivée ou le leurre s'arrête moins de 30 mètres au-delà de la ligne d'arrivée.

- 3) Les boîtes de départ ne fonctionnent pas.
- 4) Le leurre s'arrête pendant la course.
- 5) Les observateurs de la course ou le jury ont constaté une perturbation grave dans le déroulement de la course.

2.7.2 Exceptions relatives á un nouveau départ

Le jury peut dispenser les chiens de tête d'un nouveau départ à condition que :

- 1) Leur position ait été incontestable.
- 2) Les chiens aient parcouru au moins la moitié de la distance.
- 3) Le déroulement régulier de l'épreuve reste assuré.

Les chiens en question seront placés selon leur position avant le début de la perturbation.

2.7.3 Nouveau départ et temps entre les manches

Les manches peuvent être reprises immédiatement si tous les chiens de la manche ont parcouru moins de la moitié de la distance, sinon un temps de repos d'au moins 30 minutes entre 2 manches auxquelles le même chien participe doit être respecté.

3. Règlement de coursing

3.1 Objectifs du coursing

Le coursing constitue un moyen d'évaluer les aptitudes naturelles au travail des lévriers, leur capacité à utiliser leurs aptitudes à la course rapide et à virer rapidement afin de capturer une proie (le leurre). C'est également un moyen d'améliorer leur comportement social au contact d'autres chiens et de personnes.

Le coursing constitue également un test fonctionnel pour les lévriers, ainsi qu'une compétition. C'est un moyen de maintenir leurs instincts naturels de chasseurs.

Cette activité sert à offrir au chien l'opportunité de vivre sa passion pour la course et l'aide à maintenir son équilibre physique et mental.

3.2 Officiels et leurs devoirs

- 1) Juges/*jury*
- 2) Directeur de coursing
- 3) Assistant de terrain (facultatif)
- 4) Starter (lanceur)
- 5) Leurriste
- 6) Vétérinaire

3.2.1 Juges

Les juges sont l'institution supérieure de l'épreuve, ***et les 3 juges en service sur un terrain forment le jury pour ce terrain.*** Ils veillent au respect du règlement et suivent le déroulement des courses. Leurs décisions, en cas de doute ou de litige, sont sans appel.

Le jury discutera avec le directeur de coursing de toutes les questions techniques et organisationnelles ayant une influence directe sur le déroulement de l'événement.

Avant le début de la compétition, les juges doivent veiller à

- 1) Ce que les directives du § 3.4 (relatives au terrain, au type de sol et à la longueur du parcours), du § 3.5 (Intervalles entre les poulies), du § 3.6 (configuration) et du § 3.9 (Équipement de coursing) soient respectées, et que la sécurité des chiens soit garantie ;
- 2) Ce qu'avant le départ du premier participant, au moins une ou plusieurs courses-test soient organisées avec des chiens qui ne participent pas à la compétition. Ceci doit donc être répété à chaque modification de la configuration du parcours. Avant le départ de la seconde manche, la procédure relative à la course-test doit être répétée.
- 3) Les juges doivent parcourir le circuit à pied avant les courses-tests, qui sont réalisées avant le début effectif de la compétition, et l'approuver pour que les manches puissent se dérouler

Les compétitions internationales seront jugées par trois juges titulaires d'une licence de course valide leur permettant d'officier en compétitions internationales.

Au moins l'un des juges doit être originaire d'un pays affilié à la FCI, différent de celui de l'organisateur.

Les modalités d'invitation des juges étrangers sont décrites dans l'annexe 7.7.

En cas de force majeure concernant la présence du juge d'un autre pays de la FCI, l'organisateur de l'évènement peut demander au président ou au secrétaire de la CSS (en l'absence du président) en mettant en copie le délégué de la CSS du pays de l'organisateur-de préférence avant le début de l'épreuve- de reconnaître le résultat de l'épreuve comme étant « international » bien qu'aucun des 3 juges présents ne vienne d'un autre pays. Le président ou le secrétaire de la CSS soumettra sa décision de reconnaissance dans la même journée à l'organisateur, et informera tous les autres délégués de la CSS de cette décision. Un même organisateur ne peut bénéficier d'une telle dispense qu'une seule fois dans un délai de 3 ans

3.2.2 Directeur de coursing

Le directeur de coursing doit être un expert en la matière. Il gère toutes les questions techniques et organisationnelles, et prend toutes les décisions qui s'y rapportent, tout au long de l'épreuve. Il est responsable de la vérification des micropuces et des bandages des chiens dans le paddock.

3.2.3 Assistant de terrain (facultatif)

L'assistant de terrain constitue un renfort pour le directeur de course en ce qui concerne l'organisation du terrain, ainsi qu'un lien de communication entre le terrain et le secrétariat de l'épreuve. Pour les coursings de championnat **du Monde** de la FCI, il est obligatoire d'avoir un assistant de terrain (voir **§4.74**) ; pour toutes les autres épreuves internationales, cela est fortement recommandé également.

3.2.4 Starter

Au départ, le starter vérifie que :

- 1) les chiens remplissent les conditions des § 1.2.2 et 1.2.3;
- 2) les propriétaires/conducteurs gardent leurs chiens dans le calme et les conduisent en temps utile vers le départ ;
- 3) les chiens se trouvent dans la position correcte de départ ;
- 4) les muselières, qui doivent être conformes au modèle approuvé par la FCI (voir annexe au § 7.3), soient correctement placées ;
- 5) les dossards soient correctement placés ;
- 6) le starter contacte toujours les juges, selon la méthode concertée, s'il détecte un faux départ.

Le starter adresse aux juges de coursing un signal visuel de départ, distinct des commandements aux conducteurs.

3.2.5 Leurriste et service technique

Les leurristes compétents et certifiés reçoivent une licence de leurriste leur donnant le droit de piloter les courses officielles. Les OCN doivent retirer leur licence aux leurristes qui se révèlent incompetents sur le terrain.

Le leurriste reçoit ses instructions du directeur de course et des juges.

L'emplacement du matériel de traction est choisi de sorte que le leurriste ait une vue parfaite sur l'ensemble du parcours.

Le leurriste tire le leurre à une distance correcte devant les concurrents (distance idéale de 10 à 15 mètres), ce qui exige de sa part une grande compétence et exclut la participation de tout leurriste inexpérimenté.

Le leurriste et les juges doivent s'assurer que la taille et la qualité du leurre demeure acceptable (voir également § 3.9) tout au long de la manifestation.

3.2.6 Restrictions pour les officiels

Les officiels dont les chiens participent à une compétition de coursing ne peuvent officier pendant les manches de la race (lorsque mâles et femelles concourent ensemble), ou du sexe (lorsque mâles et femelles concourent séparément) concernés ; ils doivent alors être remplacés.

3.3 Nombre minimum de chiens participants, récompenses et certification FCI-CACIL, séparations par classe et sexe, et nombre impair de participants

3.3.1 Nombre minimum de chiens participants

Le nombre minimum de chiens participants par race pour une compétition internationale de coursing est de 2, autrement il s'agira d'une course en solo pour cette race.

Toutes les courses (y compris les courses en solo) doivent être notées par le jury et le score est inscrit sur le carnet de licence avec la mention "course en solo". Cependant, aucun titre officiel ou récompense, à l'exception de "Best in Field", ne peut être décerné lors d'une course en solo. Des exceptions sont possibles pour les championnats du Monde FCI (voir chapitre 4).

Le nombre minimum de chiens participants par race, par classe et/ou par sexe pour l'attribution des récompenses (vainqueur FCI-CACIL ou vainqueur de la classe FCI-Open, qui est le chien ayant obtenu le plus grand nombre de points dans une classe) et d'un certificat FCI-CACIL est de quatre (4).

3.3.2 Récompenses et certification FCI-CACIL (Voir également § 5.1.3 alinéa 2)

Le chien qui peut prétendre à une récompense ou à un certificat FCI-CACIL

- Doit figurer dans la première moitié du classement de sa classe ou de sa race
- **Doit être l'un des six premiers chiens classés dans le sexe/classe/race**
- Doit avoir obtenu au moins 75% du nombre maximum de points

3.3.3 Séparations par classe et sexe – récompenses

3.3.3.1 Best in Field

Chaque race court séparément. Cependant, sur une même journée de compétition, la récompense "(lieu de la compétition) Coursing Best in Field" est à décerner au chien – toutes races confondues – qui a reçu le nombre de points le plus élevé de la journée. Si deux participants ou plus obtiennent un résultat égal pour le "Best in Field", la procédure du point 3.10.1 doit être appliquée.

3.3.3.2 Séparations et récompenses

Les règles suivantes sont valables pour une race. Les récompenses sont décernées par jour de compétition.

- a) S'il y a 4 chiens ou plus en classe FCI-CACIL ET 4 chiens ou plus en classe FCI-Open, alors la classe FCI-CACIL et la classe FCI-Open courent séparément, avec des classements séparés.

S'il y a 4 mâles ou plus et 4 femelles ou plus dans l'une ou l'autre classe (FCI-CACIL ou FCI-open, les sexes de cette(ces) classe(s) courent séparément, avec classements séparés (3 ou 4 classements au total).

Certificats et récompenses par classe (par sexe, s'il y a séparation par sexe) :

- Certificats FCI-CACIL et FCI-RCACIL
- "(nom de la compétition) Coursing FCI-CACIL-**class-Winner** et FCI-RCACIL-**class-Winner**"
- "(nom de la compétition) Coursing FCI-Open-class-**Winner** et Res. FCI-Open class Winner"

Récompenses par race (le chien avec le nombre de points le plus élevé dans les deux classes)

- "(nom de la compétition) Coursing Best of Breed Winner"
- "(nom de la compétition) Coursing Best of Opposite Sex Winner" (s'il y a séparation par sexe)

- b) S'il y a 4 chiens ou plus au total ET 3 chiens ou moins en classe FCI-CACIL ET/OU 3 chiens ou moins en classe FCI-Open, alors la classe FCI-CACIL et la classe FCI-Open courent ensemble, avec 1 classement.

S'il y a 4 mâles ou plus ET 4 femelles ou plus dans la classe mixte (FCI-CACIL ou FCI-Open), les sexes courent séparément. Les chiens d'une classe qui compte 3 chiens ou moins sont ajoutés, par sexe, dans l'autre classe. Il y a un classement par sexe (2 classements au total).

Certificats et récompenses par classe (par sexe, s'il y a séparation par sexe) :

- Certificats FCI-CACIL et FCI-RCACIL
- "(nom de la compétition) Coursing FCI-CACIL-**class-Winner** et FCI-RCACIL-**class-Winner**" si au moins 1 ou 2 chien(s) FCI-CACIL participe(nt)
- "(nom de la compétition) Coursing FCI-Open-class-Winner et Res FCI-Open class Winner" si au moins 1 ou 2 chien(s) FCI-Open participe(nt)

Récompenses par race (le chien avec le nombre de points le plus élevé dans les deux classes)

- “(nom de la compétition) Coursing Best of Breed Winner”
 - “(nom de la compétition) Coursing Best Opposite Sex Winner” (s’il y a séparation par sexe)
- c) S'il y a 2 ou 3 chiens participants, il n'y a pas de séparation de classe : La classe FCI-CACIL et la classe FCI-Open courent ensemble avec un seul classement.
- Pas de séparation par sexe

3.3.4 Nombre impair de participants

En cas de nombre impair de participants, les organisateurs tenteront, si possible, de trouver un chien accompagnateur pour éviter une course en solo. Un chien avec licence de la même race qui ne participe pas à la compétition est admis. Si le nombre de chiens participants est impair dans les deux sexes ou classes, la femelle et le mâle qui se retrouvent seuls courent ensemble.

3.4 Directives relatives au terrain, à la nature du sol et à la distance

3.4.1 Terrain

Le terrain idéal pour une compétition de coursing est une grande prairie. Un terrain faiblement pentu ou légèrement vallonné convient également. Les terrains parsemés de buissons ainsi que de quelques arbres, s'ils ne constituent aucun danger pour les chiens, sont également recherchés.

3.4.2 Nature du sol

Le sol ne doit pas être trop glissant et ne doit comporter aucune pierre ou trou. Quelques obstacles naturels, sans être obligatoires, sont vivement recommandés. Ils seront bien visibles à au moins 30 m pour les chiens, particulièrement si le terrain comporte des dénivellations. La hauteur de l'herbe ne sera pas supérieure à environ 10 cm.

3.4.3 Distance

La longueur du parcours doit être

- de 400 à 700 mètres pour les races Whippet (162), Petit Lévrier Italien (200) et Cirneco de l'Etna (199)
- de 600 à 1000 mètres pour toutes les autres races.

3.5 Intervalles entre les poulies

Les intervalles entre les poulies sont d'une importance primordiale ; ils doivent être adaptés à l'état et au relief du terrain.

Il est capital que la distance entre les poulies et que les virages ne constituent aucun danger pour les chiens.

3.6 Parcours

Étant donné la grande dépense d'énergie qu'exige le coursing, l'ensemble du parcours ne doit présenter aucun danger et la visibilité doit être excellente. Le parcours doit être différent pour la seconde manche de la journée et doit être modifié de sorte à correspondre au niveau de difficulté de la première manche. Il est préférable de courir la manche dans la direction opposée.

Il est recommandé d'avoir des distances entre poulies plus longues et des virages plus larges pour les plus grandes races, par rapport au tracé destiné aux races plus petites. Les deux tracés doivent comporter des virages et des lignes droites de nature à révéler les capacités des chiens de coursing.

Le tracé du parcours est tel qu'il minimise les risques de voir les chiens s'emmêler les pattes et se blesser au fil.

La corde du leurre doit être placée de manière à minimiser le risque que les chiens se prennent les pattes dans la corde et se blessent. Sur les tracés en pente, il faut s'assurer que le leurre reste au ras du sol.

L'usage des circuits fermés (avec la corde en boucle fermée trainée sur le sol) doit être clairement mentionné sur l'invitation adressée aux participants.

3.7 Paddock

Il doit y avoir un paddock sur chaque terrain. Les chiens y sont préparés pour le départ, les micropuces et bandages y sont vérifiés, sous la responsabilité du directeur de coursing. Un écran doit être installé afin d'empêcher les chiens d'avoir une vue directe sur le parcours.

3.8 Départ

3.8.1 Dossards

Les concurrents courent par deux et sont lancés simultanément, l'un portant le dossard rouge, l'autre portant le blanc. Le dossard rouge part à droite et le blanc à gauche (du point de vue du conducteur). Les colliers de couleur, en remplacement des dossards, ne sont pas autorisés. Des textes, des signes ou d'autres particularités permettant d'identifier le chien sont interdits sur les dossards. Pour le modèle de dossard, prière de se reporter au point 7.2.

3.9 Matériel de coursing

L'organisateur doit faire en sorte que le matériel soit en parfait état de marche, de sorte qu'il puisse fonctionner sans défaillance. Le directeur de coursing doit s'assurer qu'un matériel de réserve de bonne qualité soit disponible en suffisance, afin de garantir une compétition sans encombre. Il est recommandé de disposer de 100 % des composants essentiels en pièces de rechange pour chaque circuit.

La machine à leurrer doit répondre aux exigences suivantes

- 1) pouvoir accélérer et s'arrêter rapidement ;
- 2) répondre rapidement à toute modification de la vitesse;
- 3) disposer d'une réserve de puissance suffisante.

La longueur du leurre doit être d'environ 40 cm. Un leurre bien visible en plastique ou en tissu peut être utilisé. Du fait de la vision dichromatique du chien, l'utilisation d'un leurre jaune et/ou bleu est recommandée. Les poulies ne doivent pas être de couleurs vives ni brillantes.

3.10 Jugement

3.10.1 Notation et classement

Les juges évaluent les performances d'un chien selon cinq (5) critères (voir ci-dessous). La cotation maximale de chacun de ces critères est de 20 points.

Le concurrent qui n'obtient pas au moins 50% du nombre de points maximum dans la première manche ne peut prendre part à la seconde manche.

Aucun autre système de jugement n'est autorisé pour les épreuves internationales de la FCI.

Les chiens doivent être répartis aléatoirement dans les premières manches, sans aucune préférence. Les chiens d'un même pays et/ou propriétaire ne doivent, si possible, pas courir ensemble.

Deux manches seront courues et les points des deux manches seront additionnés. S'il est impossible d'organiser une deuxième manche, les points obtenus lors de la première manche seront pris en compte pour le classement.

L'ordre de départ dans la seconde manche est basé sur un classement établi à l'issue de la première manche. Les chiens placés 1+2 ; 3+4 etc. courent ensemble. Les binômes courent dans un ordre aléatoire.

Dans le cas où deux participants ou plus obtiennent un résultat identique (en prenant en compte les points obtenus lors des deux manches), le chien ayant obtenu le plus grand nombre de points lors de la deuxième manche obtiendra le meilleur classement.

Si toutefois le résultat est à nouveau identique, le chien ayant obtenu le plus grand nombre de points, lors de la deuxième manche, selon l'ordre d'importance suivant des sections (critères) : § 3.10.4 Adresse, § 3.10.5 Vitesse, § 3.10.6 Résistance, § 3.10.7 Sens tactique, § 3.10.8 Ardeur sera le mieux placé. Les résultats selon ces critères, obtenus lors de la première manche, ne sont pas pris en considération pour cette séparation.

Si le résultat est à nouveau identique, les chiens concernés seront classés ex aequo pour l'attribution des récompenses.

3.10.2 Modification du résultat

Chaque juge doit signer chaque page de sa feuille de pointage.

La note de chaque juge est définitive et contraignante dès le moment de sa signature par le juge, et de sa remise à l'assistant de terrain (ou au secrétaire, s'il n'y a pas d'assistant de terrain). La notation peut être modifiée si l'assistant de terrain ou le secrétaire remarque d'évidentes erreurs de notation ou des fautes sur le document. Les modifications doivent être effectuées en étroite collaboration avec le juge et seulement si les juges les approuvent. Aucune modification des erreurs de notation des juges ne peut être effectuée après la publication de la liste de résultats.

3.10.3 Agressivité (attaque)

Lors de la course, il ne doit être constaté aucun comportement agressif à l'encontre d'un concurrent. Les chiens qui attaquent un concurrent pendant la course doivent être disqualifiés. Chaque disqualification doit faire l'objet d'une décision collégiale des juges, à l'issue d'une discussion de groupe (voir également § 3.11 Sanctions).

La course se termine lorsque les chiens se trouvent dans la zone de capture (la zone autour de l'endroit où le leurre est stoppé), après quoi, en règle générale, les chiens ne peuvent plus être disqualifiés, sauf dans le cas décrit ci-dessous. Si les juges sont d'accord, ils peuvent disqualifier un chien pour comportement agressif (attaque) dans la zone de capture également.

Un chien qui, de manière évidente, poursuit un concurrent pendant la course, pour l'attaquer, mais ne peut le faire que tout près du leurre ou dans la zone de capture, du fait de la distance entre eux, doit être disqualifié. La condition obligatoire pour cette disqualification est que l'attention du chien ne porte pas sur le leurre, mais sur son concurrent.

Le conducteur doit rejoindre la zone de capture le plus vite possible, mais il doit attendre l'accord d'un officiel pour aller chercher son chien, dès que les chiens ont eu la possibilité d'attraper le leurre dans la zone de capture, en évitant de déranger l'autre chien.

3.10.4 Adresse

Un chien démontre son adresse

- 1) par ses brusques changements de direction, suscités par les virages du leurre ;
- 2) par sa manière de franchir les obstacles ;
- 3) par ses captures, notamment par ses tacles glissés (brassoks) sur le leurre ;
- 4) par ses capacités de changer de direction rapidement et efficacement, en particulier dans les virages. Chiens qui courent sans mouvement inutile dans leur progression (souvent bas, puissants et emprunts d'une grande force à chaque foulée).

3.10.5 Vitesse

La vitesse est nécessaire à la capture de la proie ; elle est démontrée par la rapidité avec laquelle du terrain est gagné lorsque les chiens réagissent au démarrage-surprise du leurre au moment du départ. La vitesse du lévrier s'exprime sur tout le parcours, mais en particulier lors de la capture du leurre ; La rapidité du déplacement, le rythme du mouvement et la progression du chien témoignent de la vitesse.

Le juge doit récompenser le chien qui court bas, se donne vraiment et fait travailler le leurre. Le chronométrage n'étant pas utilisé pour mesurer la vitesse, la manière dont le chien se donne est un moyen important d'évaluer sa capacité à couvrir le terrain.

La vitesse absolue n'est pas prise en compte lors d'un jugement, car elle doit être comparée à celle de ses concurrents. Lorsque la vitesse est jugée, les caractéristiques de la race doivent être prises en considération. Toutes les races n'atteignent pas une vitesse absolue aussi élevée en comparaison aux autres.

On parle de retour (go-bye) lorsqu'un chien en deuxième position donne le maximum et dépasse son adversaire. Le retour a lieu entre 2 poulies qui se suivent.

3.10.6 Résistance

La résistance est la capacité d'un lévrier à terminer un parcours dans une bonne condition physique. Son endurance est en fait la somme totale de ses capacités physiques et mentales. Un chien qui réalise le parcours complet avec ardeur et sans aucun signe de fatigue, même à l'arrivée, fait preuve d'une bonne résistance.

3.10.7 Sens tactique

Le sens tactique est la capacité du chien à poursuivre le leurre selon les spécificités de sa race, en maintenant son attention à 100% sur cet objectif. Les caractéristiques d'un bon sens tactique sont les suivantes :

- 1) le lévrier poursuit le leurre durant toute la course et tente activement de s'en emparer. Le lévrier réagit rapidement aux mouvements du leurre ;
- 2) le lévrier poursuit le leurre attentivement (en restant concentré sur son objectif) et tente de faire un « bond pour le saisir » dès qu'il s'en approche ;
- 3) le lévrier s'efforce activement et énergiquement d'attraper le leurre tout au long du parcours ;
- 4) chasse le leurre sans trop anticiper les mouvements de ce dernier (intelligence).

3.10.8 Ardeur

L'ardeur manifestée dans la poursuite du leurre, quelles que soient les conditions du terrain (irrégulier ou comprenant des obstacles) et les incidents qui peuvent survenir, tels que rater un virage, chuter, ou perdre le leurre de vue. Le comportement spécifique de la race du chien doit toujours entrer en ligne de compte.

L'ardeur s'exprime,

- 1) au départ :
 - par une grande concentration ;
 - par les yeux fixés sur le leurre.
- 2) dans la poursuite du leurre,
 - par une pression constante sur le leurre, qui pousse l'opérateur à accélérer la vitesse du leurre pour éviter une capture avant la zone de capture ;
 - par le saut net et franc d'un obstacle ;
 - par la volonté de revenir sur le leurre, s'il l'a dépassé.
- 3) à la capture,
 - en capturant le leurre à pleine vitesse ;
 - en effectuant un tacle glissé (brassok);
 - en tentant de prendre le leurre même si son concurrent s'en est déjà saisi.

3.11 Sanctions

Seuls les juges sont habilités à donner des sanctions, selon le présent règlement. Toute sanction doit être appliquée à l'issue d'une décision prise à la majorité des voix des juges

de terrain. Les juges doivent, dans tous les cas, noter les chiens réalisant la course. Toutes les sanctions doivent être clairement motivées sur la feuille de pointage selon les dispositions du règlement.

3.11.1 Pénalité pour lancement incorrect

Lorsqu'un conducteur lance son chien trop tôt ou trop tard, par rapport au signal de départ du lanceur, les juges peuvent déduire 10 % du score total du chien pour la course en question. Si un juge suspecte un faux départ, les juges doivent consulter le starter. En cas de faux départ dû à des fautes commises par le starter, il n'y a pas de perte de points.

3.11.2 Retard au départ

Si un concurrent est absent au moment du départ d'une manche, il doit être suspendu pour le reste de la journée.

4. Règlement de courses et coursing en Championnats du Monde de la FCI

4.1 Candidature

C'est la FCI/CSS qui détermine, à la demande d'un pays, l'endroit où ces Championnats **du Monde de la FCI** (FCI-Open et FCI-CACIL) auront lieu. Il appartient à l'organisation canine nationale de faire suivre par écrit la candidature pour l'organisation d'un championnat **du Monde de la FCI** de courses ou de coursing. Le candidat doit garantir le déroulement parfait de la manifestation.

Les Championnats du Monde de Courses de la FCI doivent habituellement se dérouler en septembre.

Les Championnats du Monde de Coursing de la FCI doivent habituellement se dérouler au cours du 2^e trimestre de l'année.

4.2 Admission

Lors des Championnats **du Monde** de la FCI, tous les chiens peuvent participer en classe FCI-CACIL ou en classe FCI-Open, selon leur licence. Les classes ne peuvent pas être mélangées.

4.3 Attribution des titres de Champion **du Monde** de la FCI

Les Championnats du Monde de la FCI sont organisés chaque année.

4.3.1 Titres de la Classe FCI-CACIL

Les dénominations de titres pour les courses sont basées sur ce qui suit :

- FCI World Champion CACIL-Class <<groupes optionnels>> Racing 20XX (par exemple 2024 ; Abrév. : WCR-C2024)

Les titres pour le coursing sont dénommés :

- FCI World Champion CACIL-Class Lure Coursing 20XX (par exemple 2024 ; Abrév. : WCC-C2024)

4.3.2 Titres de la classe FCI-Open

Les dénominations de titres pour les courses sont basées sur ce qui suit :

- FCI World Champion Open-Class <<groupes optionnels>> Racing 20XX (par exemple 2024 ; Abrév. : WCR-O2024)

Les titres pour le coursing sont dénommés :

- FCI World Champion Open-Class Lure Coursing 20XX (par exemple 2024; Abrév.: WCC-O2024)

4.3.3 Récompenses supplémentaires

Le "Meilleur de la race" (BOB) et le "Meilleur du sexe opposé" (BOS) seront attribués pour chaque race.

Lors des championnats du Monde FCI de coursing, le chien ayant obtenu le plus grand nombre de points lors de chaque journée d'épreuve recevra également la récompense "Best in Field".

4.4 Organisateur

Les Championnats du Monde de Courses et Coursing de la FCI ne peuvent être organisés que par une OCN membre de la FCI. Deux ans avant la manifestation, la CSS choisit le pays membre qui organisera la compétition et le lieu où elle se déroulera. La CSS désigne le délégué exécutif pour cette épreuve et prend la décision pour l'éventuelle séparation exceptionnelle et les titres aux championnats **du Monde de la FCI** de course de l'année (voir § 4.6.3.2).

Le projet du document décrivant le championnat doit être soumis à l'approbation du délégué de la CSS. Ce n'est qu'après l'accord de ce dernier que le document peut être envoyé à toutes les OCN de la FCI.

En posant sa candidature, l'organisateur d'un championnat du Monde FCI de course ou de coursing accepte que l'on ne puisse pas imposer de restrictions ou de limitations pour l'inscription de la sélection nationale d'un pays participant, à l'exception des mesures restrictives découlant du règlement de la FCI, de la législation nationale ou de la législation régionale.

4.4.1 Exigences relatives à la manifestation

Les Championnats du Monde de Courses et Coursing de la FCI ne peuvent avoir lieu que sur des pistes/terrains répondant aux conditions de base exposées aux § **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et § 3.34 du présent règlement.

L'usage des circuits fermés pour le coursing et des leurres tirés pour les courses sont interdits lors des épreuves de championnat **du Monde** de la FCI.

Lors des championnats du Monde de coursing de la FCI peuvent seuls être utilisés les logiciels relatifs aux résultats et au classement approuvés par la CSS.

4.4.2 Inspection du terrain et de la piste par la FCI/CSS

Le Délégué Exécutive de la FCI/CSS a l'obligation d'inspecter l'état et les conditions de la piste de course et du terrain de coursing en temps et en heure, entre la date d'autorisation et celle du championnat **du Monde** de la FCI et il peut imposer des modifications et/ou des améliorations.

4.4.3 Protection de la date

4.4.3 Limitation des épreuves

Lors d'un championnat du Monde FCI de course ou de coursing, il est interdit d'organiser d'autres épreuves internationales de course ou de coursing pour lévriers.

4.5 Participation

4.5.1 Inscription au livre des origines exigée

Peuvent concourir, tous les lévriers (groupe 10) inscrits dans les livres des origines ou annexes aux livres des origines d'une organisation membre ou d'un partenaire sous contrat de la FCI, ainsi que les chiens inscrits dans les livres des origines ou annexes aux livres des origines d'une organisation non-membre de la FCI avec laquelle un accord de reconnaissance mutuelle des livres des origines a été signé (AKC/KC/CKC).

Cette mesure s'applique également aux chiens importés du pays d'origine des races listées ci-dessous qui ne possèdent pas de pedigree reconnu par la FCI, étant donné que les pays en question n'ont pas d'organisation membre au sein de la FCI ; la mesure s'applique également aux descendants, pour autant que les parents soient inscrits dans le livre des origines/l'annexe au livre des origines ("livre d'attente") de l'organisation membre ou partenaire sous contrat responsable de l'inscription des chiens en question.

À ce jour, ceci s'applique aux races suivantes : Azawakh (307) et Saluki (269), ainsi que Sloughi (188) de Tunisie et Libye (zones d'origine de cette dernière race).

Cette mesure s'applique également aux Sloughis (188) élevés par des Marocains qui n'élevaient pas sous le contrôle/la responsabilité de leur organisation canine nationale membre de la FCI (Société Centrale Canine du Maroc - SCCM). Ces chiens ne peuvent donc obtenir un pedigree d'exportation, mais uniquement un « certificat de généalogie ». Pour pouvoir prendre part aux championnats **du Monde** de la FCI (coursing ou courses), ils doivent au préalable avoir été inscrits dans l'annexe au livre des origines (« livre d'attente ») de l'organisation membre ou partenaire sous contrat responsable de l'inscription des chiens en question.

4.5.2 Exigences relatives aux résultats de courses et coursings

Sur la base de leurs résultats, les seuls chiens qui peuvent être inscrits aux championnats du Monde FCI de course ou de lure coursing sont ceux qui représentent un standard de qualité élevé pour une compétition de ce niveau. Chaque organisation canine nationale désigne les chiens qui seront inscrits.

Pour être engagé, chaque lévrier doit avoir effectué les deux dernières courses ou épreuves de coursing (nationales ou internationales) avant la date limite d'engagement, sans disqualification. Les courses en solo ou en duo (pour les courses) ne sont pas prises en compte. Une disqualification entre la date de clôture des engagements et la date du championnat **du Monde** empêche la participation.

On considère que les chiens blessés lors de la première course éliminatoire d'une course ou la première manche d'un coursing, devant être retirés de la compétition à la suite d'une décision du vétérinaire (preuve écrite du vétérinaire concerné à l'appui) ont terminé l'épreuve avec succès.

4.5.3 Qualification pour les championnats **du Monde** de la FCI

Les courses qualificatives réalisées avant que le chien n'ait atteint l'âge mentionné au § 1.4 ne sont pas valables.

4.5.4 Changement de propriétaire

Lorsqu'un chien change de propriétaire et déménage vers un autre pays, il ne peut être inscrit sur la liste des participants et représenter son nouveau pays que s'il est inscrit depuis 6 mois minimum dans le livre des origines/annexe au livre des origines de l'OCN du nouveau pays. Le calcul de la période d'attente de 6 mois commence à la date de l'inscription officielle au livre des origines/annexe du nouveau pays (prouvée par un cachet, etc.) et se termine un (1) jour avant la date limite officielle pour l'envoi de la liste d'inscription.

Lorsqu'un chien et son propriétaire déménagent dans un autre pays et qu'il n'y a pas de changement de propriétaire, le chien peut être inscrit sur la liste de départ et représenter le nouveau pays à condition qu'il ait été enregistré dans le livre des origines/appendice du nouveau pays (prouvé par un cachet, etc.). Dans ce cas, il n'y a pas de période d'attente.

4.6 Inscription

4.6.1 Modalités d'inscription

Les inscriptions aux championnats du Monde de course ou de coursing de la FCI ne peuvent pas être faites directement par le propriétaire auprès de l'organisateur de la compétition mais peuvent uniquement être envoyées par l'organisation canine nationale du propriétaire du chien.

4.6.2 Nombre de chiens par pays

- Championnats du Monde de coursing de la FCI : chaque OCN peut inscrire un maximum de 6 participants par race et par sexe.
- Championnats du Monde de courses de la FCI : chaque OCN peut inscrire un maximum de 12 participants par race et par sexe.
- Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe.

Les **derniers** champions du Monde FCI (dans les classes CACIL et Open) peuvent défendre leur titre dans la classe de leur licence en cours à la date d'inscription et être inscrits en plus du nombre maximum de participants autorisés.

4.6.3 Séparation

4.6.3.1 Coursing

La classe FCI-CACIL et la classe FCI-Open ne peuvent être séparées par sexe que s'il y a au moins 4 mâles et 4 femelles participants.

4.6.3.2 Courses

La classe FCI-CACIL et la classe FCI-Open ne peuvent être séparées par sexe que s'il y a au moins 3 mâles et 3 femelles participants.

Le mode de déroulement des épreuves suit les directives du § 2.2.4. A l'exception du § 2.2.4 : Pour les Greyhounds, la deuxième manche préliminaire est facultative.

Le mode de séparation des épreuves suit les directives du § 2.3. A l'exception du § 2.3.3.2: le système de taille fixe n'est pas autorisé. A l'exception des § 2.3.2 et § 2.3.3.1 et § 2.3.4: le nombre maximum de groupes est de 3, quel que soit le nombre de chiens participants.

Tous les mesurages sont de la responsabilité de l'organisateur, et aucun appel ne peut être fait contre un mesurage ou une décision du jury relative à un mesurage, pas même auprès du délégué exécutif FCI de l'épreuve.

Le mode de séparation doit être clairement mentionné par race dans l'invitation de l'année et ne peut être modifiée.

4.6.4 Chiens-réserves

Chaque pays peut désigner en plus du nombre de participants prévu au § 4.6.2, des chiens de réserve qui auront la possibilité de remplacer tout chien éliminé de l'équipe. Le chien de réserve peut uniquement remplacer un chien de la classe de sa propre licence.

Aucune épreuve amicale n'est programmée pour les chiens de réserve qui ne peuvent pas participer aux championnats du Monde FCI de course ou de coursing.

4.6.5 Formulaires d'engagement et délais

Le secrétaire de la CSS fournit un modèle de formulaire d'engagement.

Chaque OCN doit inscrire les chiens séparément, par race et par sexe, et dans l'ordre de leurs résultats. Le formulaire d'engagement doit comprendre le nom de chaque chien tel qu'il figure sur le pedigree, ainsi que toutes les données nécessaires pour l'attribution du FCI-CACIL ; il doit également comporter le nom du propriétaire tel qu'il apparaît sur la licence de course ou de coursing ainsi que la classe d'engagement. Les formulaires d'inscription doivent parvenir à l'organisateur au plus tard trois semaines avant la date du championnat.

4.7 Officiels

Le secrétaire de la CSS demandera aux délégués nationaux de la CSS de soumettre une liste des officiels proposés environ 3 mois avant le championnat **du Monde** de la FCI. Une équipe dédiée composée de membres de la CSS et de l'OCN organisatrice se charge de la sélection des juges, des assistants, du jury, ainsi que des observateurs. Les organisateurs confirment aux OCN les noms des juges et des observateurs retenus au plus tard 2 mois avant la date du championnat **du Monde** de la FCI. Voir également annexe § 7.7.

Cette mission ne peut être annulée par les juges et les assistants de terrain, le jury et les observateurs que pour des raisons très sérieuses telles qu'une maladie grave ou des obligations familiales ou professionnelles. Les juges, assistants de terrain, jury et observateurs enverront l'information relative à leur annulation dès que possible à l'organisateur. L'annulation doit être communiquée par email, en mentionnant la raison justifiant l'annulation.

Les juges et assistants de terrain, ainsi

que le jury et les observateurs recevront, à titre gracieux, repas et boissons (petit déjeuner, déjeuner et dîner), ainsi qu'un emplacement de camping gratuit et une indemnité par jour presté. Pour les courses, le montant de l'indemnité sera égal à celui de l'inscription, par jour presté ; pour le coursing, il en sera de même, par demi-jour presté.

4.7.1 Délégués exécutifs de la FCI/CSS aux championnats **du Monde** de la FCI

Pour chaque championnat **du Monde** de la FCI de course ou de coursing, la FCI/CSS désigne un délégué exécutif en tant que responsable avant, pendant et après la manifestation, y compris la vérification du programme et l'inspection des lieux de la manifestation bien

avant celle-ci. Le délégué exécutif peut demander des modifications si nécessaire et prendre des décisions finales dans des cas particuliers. En cas de litige, le jury doit lui demander son avis. Les frais du délégué exécutif sont à la charge de l'organisateur. En cas d'empêchement du délégué exécutif, le président ou le secrétaire de la CSS peut le remplacer.

4.7.2 Commissaires de courses

Le jury doit se composer de trois membres, d'au moins deux pays différents ; un remplaçant doit également être prévu. Un juge d'arrivée examinera la photo et confirmera le résultat de chaque manche. L'organisateur doit également veiller à la présence de deux observateurs de course de nationalités différentes sur chaque secteur de la piste, soit au moins huit observateurs autour de la piste.

4.7.3 Juges de coursing

Les manches des Championnats du Monde de coursing de la FCI doivent être jugés par trois juges, de trois pays membres différents. Un remplaçant doit également être prévu, de préférence provenant d'un quatrième pays.

Lors de la seconde manche, les chiens doivent être jugés par trois autres juges, provenant de trois pays différents.

Le juge doit avoir jugé au moins 3 coursings internationaux à la date d'introduction des propositions de juges par l'organisation canine nationale. Ceci est également valable après une sanction ou une période d'inactivité de plus de trois ans.

4.7.4 Assistants de terrain

L'assistant de terrain constitue un renfort pour le directeur de course en ce qui concerne l'organisation du terrain, ainsi qu'un lien de communication entre le terrain et le secrétaire de l'épreuve. Il assiste le leurriste et les juges dans toutes les matières afin que le déroulement de l'épreuve se fasse sans problème.

La personne qui remplit ces fonctions doit faire preuve d'une bonne connaissance du règlement de coursing de la FCI. Elle doit avoir la capacité de détecter des divergences ou d'éventuelles erreurs dans les feuilles de pointage, dans un anglais clair. Si possible, elle doit déjà avoir travaillé au sein d'un secrétariat de coursing. Idéalement, un juge de coursing peut également remplir cette fonction.

4.7.5 Devoirs de l'assistant de terrain

- 1) L'assistant de terrain doit vérifier les feuilles de pointage. Chaque feuille de pointage se compose d'au maximum 10 courses pour une race donnée. Sur le terrain, l'assistant recueille la feuille de pointage de chaque juge lorsqu'elle est remplie.
- 2) Il compare les feuilles de pointage et vérifie si d'importantes divergences sont à constater sur une ou plusieurs d'entre elles. En ce qui concerne les sanctions, telles que disqualification, exclusion ou faux départ, un vote à la majorité des voix du jury est nécessaire pour valider la sanction, le juge devant dans tous les cas noter les chiens réalisant la course
- 3) Si l'un des cas décrits au point 2 se présente, l'assistant de terrain doit consulter le(s) juge(s) de coursing concerné(s) et aborder la question.

- 4) Indépendamment de sa décision – corriger ou laisser comme tel – le juge doit confirmer la note correspondante en apposant sa signature.
- 5) Si les divergences ne peuvent être résolues, l'assistant de terrain doit en informer le délégué de la FCI/CSS.
- 6) Après examen par l'assistant de terrain et, si nécessaire, après consultation du/des juge(s), la feuille de pointage sera transmise au secrétariat par coursier ; l'assistant reste sur le terrain.

4.8 Conditions pour l'attribution des titres et récompenses

Pour les courses

- - S'il y a 3 chiens ou plus d'une même race, un titre de Champion du Monde FCI de la classe CACIL et de la classe Open peut être attribué dans la race.
- - S'il y a 3 mâles ou plus et 3 femelles ou plus d'une même race, un titre de Champion du Monde FCI de la classe CACIL et de la classe Open est attribué à chaque sexe (2 au total par classe) dans la race.
- - S'il y a une course en solo ou en duo pour la race, le chien le plus rapide de la finale peut se voir attribuer un titre officiel sur décision du délégué exécutif de la FCI de l'épreuve après consultation du jury.

Pour le coursing

- - S'il y a 2 chiens ou plus d'une même race, un titre de Champion du Monde FCI de la classe CACIL et de la classe Open peut être attribué dans la classe de la race.
- - S'il y a 2 mâles ou plus et 2 femelles ou plus d'une même race, un titre de champion du monde FCI de classe CACIL et de classe Open est attribué par sexe (2 au total par classe) dans la race.
- - S'il y a une course en solo pour la race, le chien peut se voir attribuer un titre officiel s'il a obtenu au moins 85% du maximum de points.

4.9 Longueur des pistes/parcours pour les championnats du Monde de la FCI

4.9.1 Longueur des pistes pour les courses

Distances d'application pour les Championnats du Monde de course de la FCI

- Pour les races suivantes, Whippet (162), Petit Lévrier Italien (200) et Cirneco de l'Etna (199) : 340 - 380 mètres
- Pour toutes les autres races : 450 - 500 mètres

De légères différences sont tolérées.

4.9.2 Longueur des parcours pour les coursings

Distances d'application pour les Championnats du Monde de coursing de la FCI

- Pour les races suivantes, Whippet (162), Petit Lévrier Italien (200) et Cirneco de l'Etna (199) : 600 - 800 mètres

- Pour toutes les autres races : 800 - 1000 mètres

De légères différences sont tolérées.

4.10 Prix

4.10.1 Certificats

Certificats pour les titres gagnés (offerts par l'Organisation Canine Nationale organisatrice).

4.10.2 Dossards pour la remise des prix

Dossards attribués aux vainqueurs :

Classe CACIL et classe Open Course :

- Rouge, avec mention du titre : "FCI World Champion Racing" CACIL class et année.
- Bleu, avec mention du titre : "FCI World Champion Racing" Open class et année.

CACIL et classe Open Coursing :

- Rouge, avec mention du titre "FCI World Champion Lure Coursing" CACIL class et année.
- Bleu avec mention du titre "FCI World Champion Lure Coursing" Open class et année.

Le modèle doit être approuvé par le délégué de la FCI/CSS.

4.10.3 Finalistes

Prix d'honneur pour les six premiers chiens classés.

4.11 Droits d'inscription

Le montant de l'inscription est fixé par la CSS en €. Il est à verser à l'organisateur pour la date fixée, sur un numéro de compte spécifique. Exceptionnellement, il peut être convenu que le chef d'équipe paie l'inscription sur place à l'organisateur.

4.12 Chef d'équipe

Lors de l'envoi de l'engagement des concurrents, chaque organisation canine nationale mentionne également le nom de son chef d'équipe.

- 1) tout au long du championnat, le chef d'équipe est le représentant de son OCN, ainsi que le coach des membres de son équipe ;
- 2) il doit transmettre les instructions de l'organisateur aux membres de son équipe ;
- 3) il assure la liaison entre chaque propriétaire composant l'équipe et les organisateurs ;
- 4) Seul le chef d'équipe a le droit de discuter et de régler des requêtes, de faire des suggestions ou de soumettre des questions et des plaintes concernant son équipe à l'organisateur.
- 5) il conseille et répond aux questions ; il est également responsable de la discipline au sein de son équipe.

- 6) Lorsque les chiens sont amenés sur la piste, il est responsable de la collecte et de la vérification des licences ainsi que des laissez-passer (carnets de travail) de ses membres, qu'il transmettra ensuite au secrétariat. Les participants informent le chef d'équipe des retraits dans les plus brefs délais ;
- 7) Les chefs d'équipe (un par jour et par OCN) recevront, à titre gracieux :
 - un emplacement de camping
 - repas et boissons par jour presté (petit déjeuner, déjeuner et dîner)

4.13 Procédures et équipement

L'organisateur est responsable de la présence d'un équipement de réserve pour l'épreuve afin de garantir une compétition sans problème. Du matériel de réserve doit être disponible pour tous les équipements essentiels.

4.13.1 Nombre élevé d'engagements en course

Si le nombre d'inscriptions est élevé, l'organisateur d'un Championnat du Monde de course de la FCI peut répartir les courses sur plusieurs jours consécutifs. Toutefois, toutes les courses d'une classe pour une même race doivent avoir lieu le même jour.

4.13.2 Nombre élevé d'engagements en coursing

Si le nombre d'inscriptions est élevé, l'organisateur d'un Championnat du Monde de coursing de la FCI peut répartir l'épreuve sur plusieurs jours consécutifs. Toutefois, toutes les courses d'une classe pour une même race doivent avoir lieu le même jour.

4.13.3 Chronométrage pour les courses

Un système de « photo-finish » doit être disponible pour le chronométrage. Ce système doit renseigner le temps mis par chaque chien au moment où il franchit la ligne d'arrivée. L'organisateur se charge de l'installation du système de chronométrage.

4.13.4 Sauvegarde du chronométrage pour les courses

Un équipement de secours totalement indépendant doit être prévu. Ce système de secours doit fonctionner en parallèle pour garantir que le chronométrage puisse être effectué dans toutes les circonstances.

5. Titres de la FCI

5.1 Titre de "Champion International de Course" (C.I.C.)/Règlement pour l'obtention du FCI-CACIL

5.1.1 Races concernées

Ce règlement est destiné aux races de lévriers du groupe 10 de la FCI pour lesquelles des courses et des courings sont organisés sous l'égide de la FCI.

5.1.2 Epreuves concernées

Ce règlement concerne les courses et les couring internationaux avec attribution du FCI-CACIL annoncés par les organisations canines nationales et acceptés par la FCI/CSS.

5.1.3 Conditions pour l'obtention du titre de Champion

Le titre de "Champion International de Course" (C.I.C.) sera accordé par la FCI selon les conditions suivantes :

- 1) À partir de 15 mois révolus pour les Whippets (162) et les Petits Lévriers Italiens (200), et de 18 mois révolus pour toutes les autres races de lévriers, le chien doit avoir remporté au moins trois « Certificats d'Aptitude au Championnat International de Lévriers » (FCI-CACIL) ou deux FCI-CACIL plus deux FCI-RCACIL décernés dans 2 pays différents (par deux OCN différentes). Exception : Etant donné que les pays suivants, Norvège, Suède, Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie et Russie, organisent *peu* de Courses/Couring à CACIL de la FCI par an et qu'ils sont éloignés de l'Europe centrale, le nombre de FCI-CACIL pour ces pays est ramené à 2 FCI-CACIL ou 1 FCI-CACIL et 2 FCI-RCACIL.
- 2) Ces certificats (FCI_CACIL) sont attribués à un chien détenteur d'une licence CACIL de la FCI lorsque
 - le propriétaire fait la demande du FCI-CACIL – à défaut de cette demande, le FCI-CACIL sera décerné au chien suivant dans le classement, jusqu'à et y-compris le chien classé sixième ;
 - Pour les courses : le chien doit remplir les conditions reprises au point 2.4.2 ;
 - Pour le couring : le chien doit remplir les conditions reprises au point 3.3. ;
 - si le nombre de chiens inscrits est impair, il est arrondi vers le haut afin de déterminer la première moitié du classement (ex. : s'il y a 9 chiens, les 5 premiers sont placés dans la première moitié du classement) ;
- 3) Le délai entre le premier et le dernier FCI-CACIL/FCI-RCACIL doit être d'au moins un an et un jour.

5.1.4 FCI-Réserve CACIL (FCI-RCACIL)

Les juges peuvent attribuer au chien suivant une réserve FCI-CACIL si le chien remplit également les conditions énoncées au § 5.1.3.

Le FCI-CACIL et la FCI-RCACIL sont proposés par les juges sans qu'ils ne contrôlent les inscriptions dans un livre des origines reconnu, ou que le pedigree soit bien complet conformément au Règlement du Championnat du Monde International FCI.

La Réserve FCI-CACIL (FCI-RCACIL) est valable pour le titre de 'Champion international de courses' (C.I.C.), pour autant que le FCI-CACIL ait été attribué à un chien qui est déjà champion international de courses ou à un chien qui ne remplit pas les conditions spécifiées au point § 4).

5.1.5 Nombre de chiens au départ

Pour les courses

- 1) s'il y a moins de 3 chiens dans une race, aucun FCI-CACIL ne sera décerné pour cette race ;
- 2) s'il y a 3 chiens ou plus d'une race donnée, un FCI-CACIL peut être attribué pour cette race ;
- 3) s'il y a 3 mâles ou plus et 3 femelles ou plus pour une race donnée, un FCI-CACIL par sexe (2 au total) est attribué pour cette race ;

Pour le coursing

- 4) s'il y a moins de 4 chiens dans une race dans la classe mixte FCI-CACIL et FCI-Open, aucun FCI-CACIL ne sera décerné pour cette race ;
- 5) s'il y a 4 chiens ou plus d'une race donnée dans la classe mixte FCI-CACIL et FCI-Open, un FCI-CACIL peut être attribué pour cette race ;
- 6) s'il y a 4 mâles ou plus et 4 femelles ou plus pour une race donnée dans la classe FCI-CACIL, un FCI-CACIL par sexe (2 au total) est attribué pour cette race ;
- 7) s'il y a 4 mâles ou plus et 4 femelles ou plus dans une race dans la classe FCI-CACIL, un FCI-CACIL par sexe (2 au total) est attribué au sein de la race.

5.1.6 Chiens avec pedigree incomplet

Pour les chiens inscrits à une annexe au livre des origines, les propositions de FCI-CACIL faites par les juges ne peuvent pas être homologuées et seront transférées aux chiens proposés pour la FCI-RCACIL.

5.1.7 Propositions de FCI-CACIL

Les propositions de FCI-CACIL sont transmises par les organisations canines nationales correspondantes au Siège Social de la FCI.

5.1.8 Décision de la FCI

La FCI s'assure que toutes les conditions stipulées par le règlement soient remplies. Dans l'affirmative, la proposition du juge est homologuée, dans le cas inverse, aucune homologation n'est accordée.

5.1.9 Titre définitif

La FCI accorde le titre définitif de "Champion International de Course" (C.I.C.).

5.2 Champion International de Beauté et Performance – C.I.B.P.

Pour obtenir ce titre, un chien doit remplir les conditions suivantes :

1. avoir remporté 2 FCI-CACIB ou 1 FCI-CACIB plus 2 FCI-RCACIB dans au moins deux pays différents (de deux OCN différentes) et sous au moins deux juges différents ;
2. avoir pris part à un minimum de 3 épreuves (courses ou coursing) avec octroi du FCI-CACIL et y avoir remporté au moins un FCI-CACIL ou deux FCI-RCACIL. Le nombre minimum d'inscriptions par race est de 3 chiens pour les épreuves de course et de 2 chiens pour les épreuves de coursing.
3. le délai entre le premier et le dernier FCI-CACIB/FCI-RCACIB doit être au minimum d'un an et un jour.

6. Conditions d'inscription en classe travail en expositions internationales à FCI-CACIB

Pour inscrire un chien en classe travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie du certificat de la FCI sur lequel sera confirmé - cette confirmation étant faite par l'association canine nationale du pays de résidence légale du propriétaire du chien - que le chien remplit les exigences suivantes :

- 1) prouver qu'une licence de course ou coursing valide a bien été délivrée pour ce chien ;
- 2) prouver que le chien a bien pris part à un minimum de 2 courses ou coursings, en classe FCI-CACIL ou en classe FCI-Open, sur une période de plus d'un an et un jour, sans aucune disqualification.

Exceptions : étant donné que les pays suivants, Norvège, Suède, Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie et Russie, organisent *peu* de Courses/Coursing à FCI-CACIL par an et qu'ils sont éloignés de l'Europe centrale, ces pays peuvent inclure les courses/coursings nationaux dans le nombre de participations requis ;

- 3) pour au moins 2 courses ou coursings internationaux en classe FCI-CACIL ou en classe FCI-Open, le chien doit avoir été classé dans la première moitié du classement.

Si le nombre de chiens inscrits est impair, il est arrondi vers le haut afin de déterminer la première moitié du classement (ex. : s'il y a 9 chiens, les 5 premiers sont placés dans la première moitié du classement). Le nombre minimum d'inscriptions par race est de 3 chiens pour les courses et de 2 chiens pour les épreuves de coursing.

- 4) De plus, pour le coursing : le chien doit avoir obtenu au moins 75% du maximum des points, tel que stipulé au point § 3.10 du présent règlement.

7. Annexes

7.1 Informations relatives au formulaire d'engagement aux championnats **du Monde** de la FCI

Seule une organisation reconnue par l'OCN peut envoyer les formulaires d'engagement à l'organisateur.

Les informations suivantes doivent être communiquées aux organisateurs de courses et coursings de la FCI :

- 1) Détails de l'épreuve :
Lieu et date de l'épreuve
- 2) Identification du chien :
Nom du chien
Race
Sexe
Date de naissance
Numéro de la licence
Numéro du pedigree / Numéro de la licence
Numéro d'identification (puce / tatouage)
- 3) Wide runner (course)
- 4) Classe
- 5) Identification du propriétaire :
Nom
Adresse
Pays
Numéro de téléphone
E-mail
- 6) Demande de FCI-CACIL

7.2 Modèles des dossards

Les spécificités ci-dessous s'appliquent aux courses :

Nr 1 rouge, chiffre "1" en blanc

Nr 2 bleu, chiffre "2" en blanc

Nr 3 blanc, chiffre "3" en noir

Nr 4 noir, chiffre "4" en blanc

Nr 5 jaune, chiffre "5" en noir

Nr 6 noir/blanc, chiffre "6" en rouge



Des maillots lycra sont également autorisés.

Le dossard rouge ou blanc utilisé en coursing ne peut porter de numéro et ne peut comporter ni texte ni autres signes.

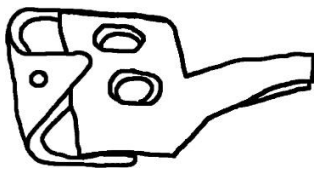
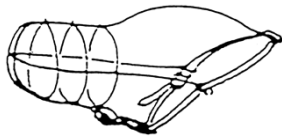
7.3 Muselières

Les muselières doivent être solides et suffisamment stables afin de prévenir toute blessure.

Elles doivent s'adapter au chien et n'être ni trop lâches, ni trop serrées.

La matière peut être du fil d'acier, du fil d'acier revêtu de plastique, du plastique ou autre similaire.

Ci-dessous, quelques exemples de muselières ; des formes similaires sont permises, pour autant qu'elles remplissent les conditions mentionnées ci-dessus.

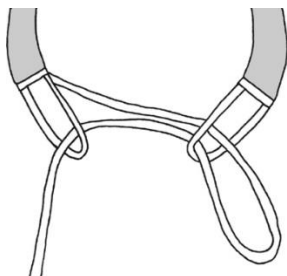


7.4 Matériel de lancement

Pour lancer le chien en coursing, l'utilisation d'un collier à ouverture automatique est autorisée pour autant que le système d'ouverture soit rapide, qu'aucune partie ne reste sur le chien (par ex., le collier) et que son utilisation ne dérange en rien les autres chiens ou conducteurs.

Plusieurs systèmes de lancement sont acceptés :

- un collier à ouverture automatique muni d'un mécanisme près du collier (similaire à un mousqueton) qui s'ouvre d'une pression/libération directe, ou un collier qui s'ouvre au moyen d'une boucle plus longue et d'une poignée ;
- un collier à ouverture automatique sans mécanisme. Ci-dessous, un exemple où le collier et la laisse sont connectés.



7.5 Devoirs du vétérinaire

7.5.1 Contrôles préliminaires

À l'arrivée des chiens

- Contrôle dans le carnet de vaccination de la validité des certificats de vaccination, si cela n'a pas été fait par les autorités compétentes ;
- A leur arrivée, tous les chiens inscrits doivent faire l'objet d'un examen général afin de vérifier s'ils sont aptes à courir. Les chiens en mauvaise condition doivent être refusés.

Le vétérinaire est la seule personne habilitée à décider si un chien peut participer ou non à une épreuve eu égard à son état de santé. Ses décisions ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

L'examen général porte sur :

- 1) une éventuelle conjonctivite. En cas de forte conjonctivite, la température du chien doit être contrôlée ;
- 2) les chaleurs d'une femelle; si elle est en chaleur, une femelle ne peut pas participer ;
- 3) les pattes, avec une attention toute particulière pour les blessures ;
- 4) les doigts sont manipulés pour déceler d'éventuelles réactions douloureuses ;
- 5) l'allure du chien ; en cas de claudication, un examen approfondi est exigé.

7.5.2 Surveillance quotidienne

Le vétérinaire engagé pour l'épreuve doit être présent pendant toute la durée des courses ou du coursing. Il possédera le matériel nécessaire lui permettant de traiter sur place toute urgence (bandages de premiers soins et de protection, faiblesses cardiaques, circulation sanguine, etc.).

Étant donné que les concurrents sont sous la supervision du vétérinaire en ce qui concerne leur état général, les blessures, les suspicions de dopage, etc., le jury devra écarter de la course, tout chien considéré inapte à courir par le vétérinaire.

Au départ de chaque manche, il observe les concurrents et prévient immédiatement les officiels de toute blessure éventuelle. Les chiens concernés doivent être exclus de la compétition. Ceci doit être fait pendant la préparation au départ / dans le paddock, afin qu'un chien suspecté d'être blessé puisse faire l'objet d'un examen complet par le vétérinaire. La course doit être interrompue (ou postposée) jusqu'à la décision finale.

Les honoraires et les frais (par exemple, le remboursement des kilomètres) du vétérinaire sont à la charge de l'organisateur de l'épreuve. Les premiers soins pour les chiens qui souffrent d'une blessure subie lors de la compétition, seront remboursés par l'organisateur. Tous les frais de bandages et de matériel médical, de médicaments etc... doivent être réglés par le propriétaire.

7.6 Cahier des charges pour la piste / Classement des pistes selon la FCI

7.6.1 Catégorie A

Pistes agréées pour les courses nationales et internationales et pour la délivrance de titres de la FCI.

7.6.2 Catégorie B

Pistes agréées pour les courses nationales et internationales sans titre FCI.

7.6.3 Cahier des charges

7.6.3.1 Généralités

- 1) Le revêtement des pistes doit être parfaitement préparé et ne présenter aucune irrégularité ou autre danger pour les chiens.
- 2) Le revêtement doit être bien stabilisé avec de l'herbe dense, du sable ferme ou de l'herbe avec des virages couverts de sable.
- 3) La distance de course est choisie par race et l'invitation doit mentionner par race la distance de course (en mètres). Les distances de course acceptées vont de 250 à 550 mètres. Pour les spécifications concernant les courses des épreuves du Championnat du Monde de la FCI, voir § 4.9.1.
- 4) Les boîtes de départ doivent être placées de manière à ce que les chiens aient une ligne droite d'au moins 40 mètres à partir des boîtes.
- 5) Le paddock doit être séparé de la piste. Il doit être propre et adapté à la préparation des chiens à la course. Toute vue sur la piste doit être masquée pour les chiens, si nécessaire, au moyen d'une cloison.
- 6) L'aire d'arrêt, au-delà de la ligne d'arrivée, doit avoir une longueur de 50 mètres.

7.6.3.2 Cahier des charges pour la catégorie A

Le rayon des virages (plats ou relevés) doit être d'au moins 42 m. Sont considérés comme virages relevés ceux dont l'inclinaison est d'au moins 8 %. La largeur minimale de la piste est de 6 m dans les lignes droites, de 8 m dans les virages et de 7 m dans les virages relevés.

7.6.3.3 Cahier des charges pour la catégorie B

Le rayon des virages (plats ou relevés) doit être d'au moins 40 m. Sont considérés comme virages relevés ceux dont l'inclinaison est d'au moins 8 %.

La largeur minimale de la piste est de 5 m dans les lignes droites, de 7 m dans les virages.

7.7 Approbation des juges pour toutes les épreuves nationales et internationales

Tous les juges et membres du jury invités à officier lors d'une épreuve nationale ou internationale organisée par une organisation canine nationale de la FCI ou par un club affilié à une organisation canine nationale de la FCI doivent au préalable et avant tout obtenir l'approbation de leur OCN